



SOURCES

Materials & Fieldwork in African Studies

Matériaux & terrains en études africaines

Knowing Nature | Savoirs environnementaux

no. 4 | 2022

Protéger des 'eaux agitées' : ce que les archives de l'association de riverains du lac Naivasha (années 1960-2010) révèlent des stratégies conservationnistes au Kenya

Gaële Rouillé-Kielo

URL: <https://www.sources-journal.org/767>

HAL Id: [halshs-O3698245](https://halshs.archives-ouvertes.fr/SOURCES/halshs-03698245)

Cite | Citer :

Rouillé-Kielo, Gaële. 2022. "Protéger des 'eaux agitées' : ce que les archives de l'association de riverains du lac Naivasha (années 1960-2010) révèlent des stratégies conservationnistes au Kenya." *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies* no. 4 (Knowing Nature | Savoirs environnementaux): 241–281.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/SOURCES/halshs-03698245>.

Résumé

Cet article propose une lecture analytique des archives de l'association de riverains du lac Naivasha au Kenya de la transition postcoloniale (années 1960) à 2010. Cette source écrite, en langue anglaise, originale par sa longévité et son volume, se compose de documents variés (comptes rendus de réunions, correspondances, coupures de presse...) consignés chronologiquement et conservés par les membres de l'association. Sa lecture donne accès au point de vue des observateurs directs du lac, classé « zone humide d'importance internationale » (convention Ramsar de l'Unesco) et considéré comme menacé du fait d'importantes pressions anthropiques. Les riverains et témoins qui s'expriment dans les archives sont majoritairement d'origine européenne, pour beaucoup des descendants de colons européens, ou *White Kenyans*. Ces archives révèlent la façon dont sont vécus les changements environnementaux par les membres de l'association et rendent compte des discussions et des tensions sur la voie à suivre pour protéger cet espace et ses aménités. Elles permettent d'explorer les motifs et les ressorts de l'investissement du champ conservationniste par l'association. Cet investissement conduit à une transformation importante de l'association, institution ancienne dont l'action était initialement concentrée sur la « terre riveraine » et le règlement des différends fonciers entre propriétaires riverains. Les prémices de la mutation conservationniste qu'opère l'association s'expriment dans le cadre de la lutte contre l'expansion de plantes invasives, telles la *Salvinia* et la jacinthe d'eau. À partir des années 1980, l'association se transforme plus profondément en s'ouvrant à des non-propriétaires et des observateurs extérieurs (scientifiques en particulier) et en embrassant un agenda conservationniste. Cette mutation s'opère alors que la zone est traversée par d'importants changements démographiques et d'occupation des sols

sous l'effet de la croissance de l'industrie floricole qui transforme Naivasha en un pôle économique crucial. Dans la décennie qui suit, les membres de l'association qui portent l'agenda conservationniste peuvent s'appuyer sur leurs connexions politiques, aussi bien au niveau national qu'international, pour que cette zone humide soit classée au titre de la convention Ramsar. Pour satisfaire cet agenda, l'association prétend représenter la « communauté » locale et viser le « bon usage » des ressources naturelles – collant ainsi au vocabulaire des institutions internationales dans le domaine environnemental à partir des années 1980-1990.

Les archives de l'association nous donnent ainsi à voir la façon dont les *White Kenyans* peuvent mobiliser leur double ancrage, en Europe et au Kenya, pour donner une dimension internationale à l'enjeu de la protection du lac Naivasha tout en se présentant comme ses meilleurs garants. Ce positionnement concourt à justifier les privilèges de l'association sur la terre riveraine, hérités de l'époque coloniale. Cet agenda élitaire se fracture toutefois face aux intérêts économiques colossaux de l'exploitation horticole des ressources naturelles locales. L'arrivée de nouvelles institutions conservationnistes, locales ou internationales, finit d'achever la volonté de l'association de conserver son contrôle sur la définition des modalités de gestion de ces ressources.

Mots-clefs : archives, association, riverains, conservation, écosystème lacustre, *Political ecology*.

Abstract

Protecting 'Rough Waters': Conservationist Strategies in Kenya as Revealed by the Lake Naivasha Riparian Association Archives (1960-2010)

This article aims to provide an analytical reading of the Lake Naivasha riparian association archives in Kenya from the post-colonial transition (1960s) to 2010. This source, written in English and unusual for its timespan and volume, contains various documents (minutes of meetings, correspondence, press clippings, etc.) recorded chronologically and kept by the members of the association. It gives access to the point of view of the direct observers of the lake, a "wetland of international importance" (Ramsar Convention from Unesco) which is considered as threatened because of significant anthropogenic pressures. The residents and witnesses expressing themselves in the archives are mostly of European origin, many being descendants of European settlers, or White Kenyans. These archives show how the association members experienced environmental changes and report the discussions and tensions between members about finding a way forward for protecting this space and its amenities. Their study enables the exploration of why and how the association became committed to conservationism. This commitment led to a major transformation of the association, an old institution whose action was initially focused on "riparian land" and the settlement of land disputes between riparian landowners. The first signs of the association's conservationist mutation appeared during the fight against the spread of invasive plants, such as *Salvinia* and water hyacinth. From the 1980s, the association underwent a deeper transformation by opening up to non-owners and outside observers (scientists in particular) and adopting a conservationist agenda. This transformation took place at a time when the area was undergoing major demographic and land-use changes as the growth of the floriculture industry was transforming Naivasha into a crucial

economic pole. In the decade that followed, members of the association who pursued a conservationist agenda could rely on their political connections, both nationally and internationally, to have this wetland classified under the Ramsar Convention. To fulfill this agenda, the association claimed to represent the local “community” and to aim for the “right use” of natural resources—thus matching the vocabulary of international institutions in the environmental field from the 1980s to the 1990s.

The association archives thus show how White Kenyans could use their dual roots, in Europe and in Kenya, to give the challenge of protecting Lake Naivasha an international dimension while presenting themselves as its best guarantors. This position helped to justify the association’s privileges on the land bordering the lake, inherited from the colonial era. However, this elite agenda was fractured by the huge economic value of the horticultural exploitation of the local natural resources. The arrival of new conservationist institutions, local or international, ended the association’s desire to retain control over defining how these resources were managed.

Keywords: archives, association, riparian, conservation, lacustrine ecosystem, *Political ecology*.

Resumo

Proteger as ‘águas agitadas’: o que os arquivos da associação de moradores do Lago Naivasha (anos 1960-2010) revelam sobre as estratégias de conservação no Quênia

Este artigo propõe uma leitura analítica dos arquivos da associação de moradores do lago Naivasha no Quênia da transição pós-colonial (1960) até 2010. Esta fonte escrita, em língua inglesa, original pela sua longevidade e volume, é composta por documentos variados (actas de reuniões, correspondências, recortes de imprensa) arrumados cronologicamente e conservados pelos membros da associação. A sua leitura dá acesso ao ponto de vista dos observadores directos do lago, classificado como «zona húmida de importância internacional» (Convenção Ramsar da Unesco) e considerado ameaçado por importantes pressões antropogénicas. Os habitantes e testemunhas que se exprimem nos arquivos são maioritariamente de origem europeia, muitos deles descendentes de colonos europeus, ou *White Kenyans*. Estes arquivos revelam a forma como foram, vividas as mudanças ambientais pelos membros da associação e dão conta das discussões e das tensões sobre o caminho a seguir para proteger este espaço e as suas amenidades, permitindo que se explorem os motivos e os recursos do investimento no campo conservacionista utilizados pela associação. Este investimento conduziu a uma transformação importante da associação, instituição antiga cuja acção estava inicialmente concentrada na «terra ribeirinha» e na resolução dos diferendos fundiários entre os proprietários ribeirinhos. As premissas da mutação conservacionista, operada pela associação, exprimem-se no âmbito da luta contra a expansão de plantas invasivas, como a *Salvinia* e o jacinto de água. A partir dos anos 80, a associação foi-se transformando profundamente, abrindo-se a não-proprietários e a observadores externos (principalmente cientistas), e abraçando uma agenda conservacionista. Esta mutação ocorreu num momento em que a zona sofria importantes alterações demográficas e de ocupação dos solos, sob o efeito do crescimento da indústria de floricultura que transformou Naivasha num polo económico crucial. Na década seguinte, os membros da associação, com a sua agenda conservacionista, conseguiram apoiar-se nas suas ligações políticas, tanto a nível nacional como internacional, para

que esta zona húmida fosse classificada ao abrigo da Convenção Ramsar. Para satisfazer a sua agenda, a associação pretendia representar a «comunidade» local e visar o «bom uso» dos recursos naturais – correspondendo assim ao vocabulário das instituições internacionais no domínio ambiental, desde os anos 80-90.

Assim os arquivos da associação permitem-nos ver como os *White Kenyans* puderam mobilizar a sua dupla ancoragem, na Europa e no Quénia, para dar uma dimensão internacional ao desafio da protecção do lago Naivasha, apresentando-se ao mesmo tempo como os seus melhores garantes. Este posicionamento contribuiu para justificar os privilégios da associação, nas terras ribeirinhas, herdadas da época colonial. No entanto, esta agenda elitista fracturou-se perante os colossais interesses económicos da exploração hortícola dos recursos naturais locais. A chegada de novas instituições conservacionistas, locais ou internacionais, retirou à associação a vontade de manter o controlo sobre a definição das modalidades de gestão destes recursos.

Palavras-chave: arquivo, associação, habitantes, conservação, ecossistema lacustre, *Political ecology*.

Protéger des « eaux agitées »

Ce que les archives de l'association de riverains du lac Naivasha (années 1960-2010) révèlent des stratégies conservationnistes au Kenya

Gaële Rouillé-Kielo

UMR LISIS – INRAE ; Université Gustave Eiffel.
<https://orcid.org/0000-0002-0759-0408>

Collection de données liées à cet article : « Protéger des 'eaux agitées' : les archives de l'association de riverains du lac Naivasha (années 1960-2010) ».

<https://nakala.fr/collection/10.34847/nkl.d9bc6uq6>.

Cartes et documents présentés dans cet article.

Archives exploitées : Archives de la Lake Naivasha Riparian Association – LNRA (Karagita, Kenya) (<https://lnra.or.ke/>).

Les archives de cette association constitue la source exploitée pour cet article. Visités en 2016, les bureaux de l'association conservent dans une bibliothèque de nombreux documents (ouvrages, articles scientifiques imprimés et rapports) liés au lac Naivasha et plus généralement à l'hydrologie et l'écologie des écosystèmes lacustres. Cette bibliothèque est ouverte aux visiteurs extérieurs pour consultation. Y sont également conservés et classés, par année, les comptes rendus des réunions de l'association, la correspondance des membres du bureau (président, secrétaire) et d'autres documents représentant un intérêt pour l'association (coupures de presse, rapports d'employés de l'association).

Voir en fin de cet article, section « Les sources archivistiques de l'association LNROA/LNRA » pour l'ensemble des informations sur l'utilisation de ces archives.

Adresse postale : Lake Naivasha Riparian Association (HQ). P.O. Box 1011 – 20117. Naivasha, Kenya. Localisation : Kijabe Farm, South Lake Road, Opposite Karagita Village and next to Elementeita Weavers.

Coordonnées : 0°46'35.76"S 36°24'37.799"E (geo:-0.7766,36.4105).

Sur OpenStreetMap : <https://www.openstreetmap.org/#map=14/-0.7766/36.4105>

Sur GoogleMaps : <https://goo.gl/maps/3XdHuA2bbv3dCVhy7>.

Tél. : +254 729 834 870.

Courriel : office[@]lnra[.]or[.]ke.

L'autrice tient à remercier les relecteur-trice-s et les éditeur-trice-s du numéro et de la revue Sources pour leurs commentaires et leurs conseils très stimulants et enrichissants sur des versions antérieures de cet article.

Introduction

« Si les choses continuent de la sorte, si aucune régulation n'est mise en place, dans moins de dix ans, le lac ne sera plus qu'un étang boueux malodorant, avec des communautés humaines appauvries vivant difficilement sur ses rives dénudées. Au fur et à mesure que sa surface et sa profondeur se réduiront, il se réchauffera, entraînant la prolifération de micro-algues. Ce n'est plus qu'une question de temps pour que ce lac devienne toxique. » David Harper, cité dans un article du *Monde* du 14 février 2011 (« Nos roses de la Saint-Valentin assèchent un lac au Kenya » [Garric 2011]).

Dans cette citation, le professeur David Harper, spécialiste de l'écologie du lac Naivasha au Kenya, exprime – il y a une décennie déjà – son inquiétude face à l'ampleur de la dégradation environnementale qui affecterait cet espace. Cette déclaration appuie le propos général de l'article qui interpelle les lecteurs sur le coût environnemental de la production de roses coupées à Naivasha. Sous l'effet conjoint d'une dynamique de « tropicalisation » de la production de fleurs coupées à l'échelle mondiale et d'essais concluants réalisés sur les rives du lac Naivasha dans les années 1970, cet espace est en effet progressivement devenu l'un des principaux pôles de fleurs coupées dans le monde (Calas 2013 ; Kuiper et Gemählich 2017). Ces fleurs alimentent les étals des fleuristes et des supermarchés européens au moment du pic de consommation de la Saint-Valentin, le 14 février (jour où paraît cet article du *Monde*).

Depuis quelques années, à cette même date, le sujet de la dégradation du lac Naivasha refait surface dans la presse kényane ou internationale (par exemple Deluzarche 2020 ; Garric 2015 ; Timms et Bek 2019). Une rapide prise de recul historique, nourrie par la lecture de coupures de journaux kényans¹, montre que les inquiétudes concernant les effets des activités anthropiques sur l'état du lac Naivasha ne sont pas récentes. Des risques de disparition du lac sont évoqués dès 1977 (Kariuki 1977), soit avant le développement accéléré de la production floricole dans la zone au cours des années 1980 et 1990 et la croissance démographique très forte qui l'a accompagné. Ces articles évoquent différents phénomènes anormaux observés au niveau du lac ou dans ses abords immédiats : diminution ou hausse importante du niveau du lac, mort de poissons en nombre important et en un laps de temps court² et hausse rapide de la population d'espèces allogènes de plantes.

Alors que les changements environnementaux affectant le lac Naivasha et ses rives depuis un demi-siècle ont été beaucoup documentés et interprétés (parfois de façon discordante) dans la littérature scientifique et dans la presse, comment ont-ils été vécus et appréhendés par les observateurs directs de ces changements, les riverains ? C'est pour commencer à explorer cette question que la source exploitée

1. 52 articles concernant la thématique environnementale dans la région du lac Naivasha ont été consultés, sur une période de 1977 à 2017, dont 47 articles parus après 1997, et 35 dans le *Daily Nation* (quotidien le plus vendu au Kenya). Gerda Kuiper et Andreas Gemählich reviennent également brièvement sur ces discours médiatiques dans leur article sur l'industrie horticole à Naivasha (Kuiper et Gemählich 2017).

2. Voir Fautras *et al.* (2013) sur les interprétations diverses qu'a provoqué cet événement en 2011.

dans cet article a été consultée et analysée ; les archives de l'association de riverains du lac, appelée la Lake Naivasha Riparian Association. Il s'agissait alors d'exploiter un matériau qui l'avait encore peu été jusqu'alors³. La période couverte par l'étude précède le « boom » horticole et s'étire du début des années 1960, peu de temps avant l'indépendance du Kenya, à l'adoption d'une nouvelle constitution en 2010 – deux jalons politiques majeurs aux échelles nationale et locale.

Cette source, exceptionnelle par sa longévité, sa densité et son caractère local, permet d'aborder l'enjeu environnemental à travers le prisme de l'évolution de l'association de riverains, structure sociale vestige de l'époque coloniale. Pendant la période traitée, la zone de Naivasha connaît une importante « recomposition socio-spatiale » (Calas 2013), notamment marquée par l'évolution des structures de sociabilité anciennes héritées de l'époque coloniale, qui se maintiennent tout en se transformant. En dehors des hôtels et restaurants ou des clubs qui forment des lieux clés de cette configuration ancienne en réinvention, l'association de riverains du lac peut être considérée comme l'une des structures sociales les mieux préservées de l'époque coloniale. Fondée à la fin des années 1920 afin de réguler les conflits fonciers ou d'usage sur la bande riveraine du lac, elle est aujourd'hui principalement reconnue pour son action de défense de l'environnement. Elle s'est même vu décerner le prix Ramsar ONG en 1999 en reconnaissance de son activisme dans ce domaine, quelques années après avoir obtenu que Naivasha soit classé au titre de la Convention Ramsar (Unesco) sur les zones humides d'importance internationale. L'étude des archives de l'association permet d'interroger les ressorts et les modalités de l'investissement du champ conservationniste⁴ de la part de cette institution ancienne. Si la genèse d'associations militantes agissant pour la défense de l'environnement à l'échelle locale dans la seconde moitié du xx^e siècle en Europe a fait l'objet d'importants travaux en sociologie (par exemple Mettoux 2004 ; Charvolin 2013), ceux portant sur l'action conservationniste en Afrique subsaharienne ont plutôt concerné des organisations internationales de taille importante (lesdites « BINGOs », *Big International Non Governmental Organisations*) et/ou au champ d'action étendu spatialement⁵ (Chartier 2002 ; Brockington et Scholfield 2010 ; Larsen et Brockington 2018). L'étude présente permet donc d'aborder le cas d'une association locale dont la trajectoire s'éclaire à la fois par les évolutions des politiques conservationnistes internationales (de plus en plus gagnées par la prise en compte des « communautés locales » par exemple), mais aussi par celles de la vie politique kényane après l'indépendance.

3. À notre connaissance, seule Meghan Styles y fait référence dans son ouvrage paru récemment (Styles 2019).

4. Dans cet article, les termes « conservation » et « conservationniste » sont entendus dans un sens large, comme dans leur acception anglo-américaine, comme une « gestion prudente et mesurée des ressources naturelles, c'est-à-dire une utilisation de la nature avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs » (Rodary et Castellanet 2003 : 8).

5. Parmi les 280 organisations non gouvernementales agissant dans le champ conservationniste en Afrique subsaharienne répertoriées par Dan Brockington et Katherine Scholfield, moins de vingt sont classées comme agissant à l'échelle d'une « *single protected area* ». Les organisations fondées par des « locaux » sont encore moins nombreuses (Brockington et Scholfield 2010).

L'étude s'inscrit dans le champ de la *political ecology*, en cela qu'elle aborde la formulation des problèmes environnementaux de façon critique en cherchant à révéler comment les structures sociales et les relations de pouvoir l'influencent et en proposant une lecture multiscalaire des enjeux environnementaux et des jeux d'acteurs qui y sont associés (Forsyth 2003; Arnould de Sartre et al. 2014; Svarstad, Benjaminsen, et Overå 2018). Il s'agit ici, à travers la source exploitée, d'interroger comment l'action conservationniste se construit à l'échelle locale en étudiant la focalisation progressive d'une association de riverains sur les problèmes environnementaux. Mais la source permet également d'interroger les motivations et les ressorts d'un tel changement. Dans cette perspective, le fait qu'une part importante des membres de l'association (en particulier au début de la période étudiée) et tous les membres les plus actifs (ceux du bureau notamment) appartiennent à la minorité des *White Kenyans* interpelle. Ces membres figurent en effet parmi les 3 000 à 5 000 descendants de familles de colons européens ayant acquis la nationalité kényane après l'indépendance et résidant depuis au Kenya (McIntosh 2017). À Naivasha, beaucoup de ces personnes possèdent des propriétés foncières d'une taille importante, de plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'hectares. La redistribution des terres des colons au moment de l'indépendance, qui se faisait sur la base de la vente volontaire, n'a en effet pas concerné cette zone. Or, ces privilèges localisés que sont le *statu quo* foncier local et la mainmise juridictionnelle de l'association sur l'espace riverain du lac ne vont plus de soi après l'indépendance. Ils se voient même concurrencés par une affirmation croissante des nouvelles autorités centrales. Les archives de l'association donnent à voir les réactions de ces propriétaires terriens face à des changements politiques qui mettent à mal l'autorité acquise à l'échelle locale. Par ailleurs (et non sans lien), elles permettent également d'interroger les intérêts que sert l'investissement de la sphère conservationniste par ces *White Kenyans* en quête de légitimité foncière. Enfin, la source dévoile le positionnement des riverains historiques face au développement de l'industrie horticole sur les rives du lac, à la fois aubaine économique à saisir et menace à l'intégrité paysagère de la zone. L'article participe ainsi au débat, de plus en plus nourri, sur les conséquences contemporaines – à commencer par l'exclusion des populations locales de périmètres importants du territoire – de la perpétuation d'une vision naturalisante et coloniale des politiques conservationnistes en Afrique, notamment par l'implication des élites (blanches) dans leur définition (Blanc 2020 ; Mbaria et Ogada 2016).

Dans une première partie, l'article présente l'association de riverains et revient sur les particularités et les limites des archives en tant que source de l'enquête. Dans une seconde partie, nous nous pencherons sur les étapes de la mutation de l'association de riverains vers l'investissement du champ conservationniste qui entraîne un élargissement de son objet et de son espace d'action. Dans une troisième et dernière partie, nous examinerons les rapports entretenus par les riverains avec des acteurs extérieurs, oscillant entre hostilité et légitimation de leur statut de gardiens du lac.

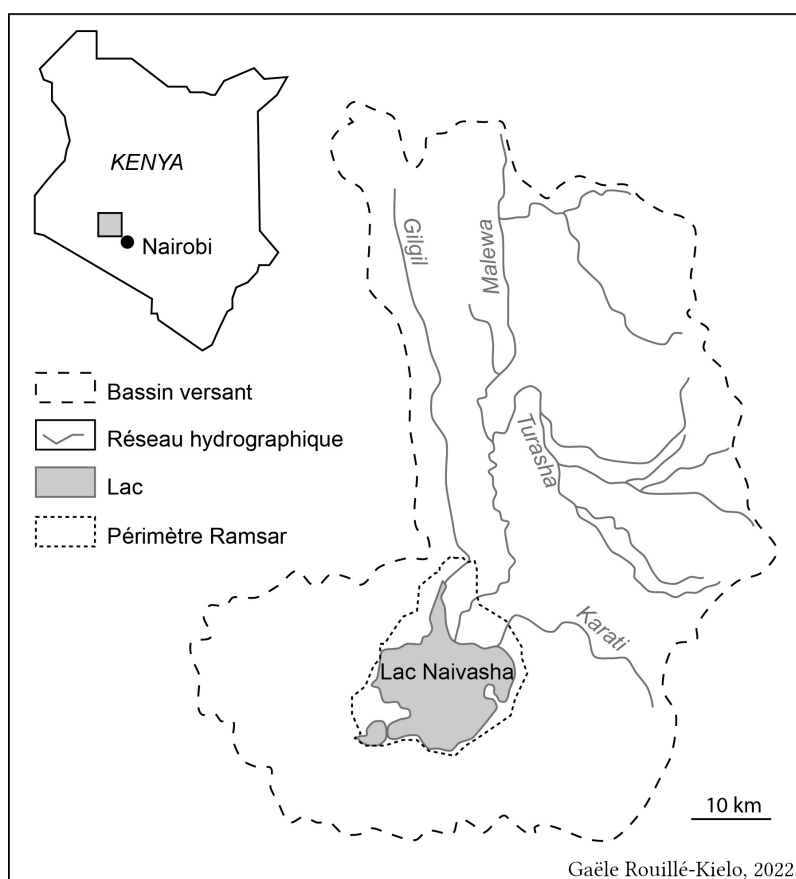


Figure 1 : Le bassin-versant du lac Naivasha au Kenya

Le périmètre du bassin-versant (3 500 km²) s'étend sur une superficie plus de dix fois plus étendue que celle du périmètre Ramsar (300 km²).

Sources : Rouillé *et al.* (2015) ; Kamau (2014).

Réalisation : Gaële Rouillé-Kielo, 2022.

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.257c4445>.

L'association de riverains du lac et ses archives : les vestiges d'une institution (post) coloniale

L'étude des archives de la Lake Naivasha Riparian [Owners] Association (LNROA) met au jour les grandes évolutions depuis la création de cette association à la fin des années 1920 jusqu'à la période récente. Elle permet notamment d'éclairer les mutations importantes de l'association d'un point de vue institutionnel, en particulier à partir de la fin des années 1980.

Une association de propriétaires riverains légataire d'un mandat de contrôle sur l'espace riverain

La zone de Naivasha est touchée par une première phase d'intensification de l'usage de la terre et de l'eau au cours du xx^e siècle dans le cadre de l'entreprise coloniale⁶.

6. Nous ne rappelons ici que les grandes étapes de ces changements. Deux ouvrages tirés de thèses de doctorat ont récemment été publiés à propos du travail ouvrier dans les fermes de fleurs à Naivasha : « Agro-industrial Labour in Kenya: Cut Flower Farms and Migrant Workers' Settlements » de Gerda Kuiper (2019) et « Roses from Kenya: Labor, Environment,

Elle suscite la convoitise des colons dès que la voie ferrée devant relier Nairobi à Kampala l'atteint en 1900 (Hughes 2006), soit quelques années seulement après l'intégration du Kenya au British East African Protectorate en 1895. Bien que cet espace ait été intégré aux parcours des éleveurs nomades maasai⁷, l'administration coloniale britannique le déclare inhabité et l'ouvre à l'installation de fermiers européens⁸ (Kuiper 2019 : 37). Les terres riveraines du lac sont alors divisées en grands domaines dont la superficie dépasse les 5 000 acres en moyenne (Calas 2013). L'implantation s'opère rapidement : 86 parcelles étaient officiellement exploitées dans le district de Naivasha dès 1920, et ce chiffre s'élève à 125 quinze ans plus tard (Kuiper 2019). Les Européens qui s'y installent pratiquent pour la plupart l'élevage ovin et bovin extensif associé à des cultures fourragères sur de vastes *ranches*. Ils obtiennent des baux de 99 ans, convertis pour certains à une durée de 999 ans.

En 1929, la promulgation de la *Water Ordinance* par l'administration coloniale conduit à placer toutes les masses d'eau sous possession de la couronne britannique et sous contrôle du gouverneur de la colonie. En réaction, les propriétaires riverains du lac Naivasha créent la Lake Naivasha Riparian Owners Association (LNROA). Il s'agit ainsi de soumettre les terres découvertes lors des épisodes de récession du lac (comme en 1928) à la régulation par les riverains eux-mêmes (*self regulation*) représentés par l'association, émancipant cet espace des règles des autorités nationales (Styles 2019). En 1932, les autorités coloniales adoptent une charte, la Foreshore Rights of Riparian Owners, qui fixe les règles d'usage sur l'espace riverain pour les propriétaires.

La *Riparian land* (« terre riveraine ») correspond à la bande de terre sur le rivage du lac susceptible d'être exposée aux variations de niveau bathymétrique et qui ne peut être cultivée et encore moins construite⁹. Son occupation est restreinte à un usage permettant l'accès au lac, au pâturage et à la mise en culture. Les parcelles de terre soumises à cette régulation sont enregistrées auprès de l'autorité chargée des questions foncières. Ainsi le Department of Lands établit la liste des parcelles soumises à la juridiction de la Charte. La régulation de la terre riveraine est déléguée à la LNROA, chargée de régler d'éventuels différends entre propriétaires riverains, tâche qui revient au comité formé de six membres et au bureau de l'association,

and the Global Trade in Cut Flowers » de Megan Styles (2019). Ils reviennent tous deux sur l'histoire de la zone depuis l'époque précoloniale dans leurs chapitres d'ouverture.

7. Le toponyme Naivasha est d'ailleurs considéré comme dérivant du maa « *E-Nai' posha* », « eaux agitées » (Kuiper 2019).

8. Si les pasteurs maasai perdent accès aux plaines de Naivasha pendant la période coloniale (Médard 1999, 48), la présence de plus en plus marquée au cours de la période d'autres groupes ethnicisés doit être soulignée (Kuiper 2019, 44 ; Styles 2019, 35). Il s'agissait en majorité de *squatters* kikuyu, venus travailler en tant qu'ouvriers dans les fermes des colons des *White Highlands*. Ils ne pouvaient accéder à la propriété et vivaient dans une situation de subordination totale aux colons.

9. Par convention, il a été établi qu'il s'agissait de la bande de terre située en dessous de la ligne de rivage de l'année 1906 qui s'élève à 1 810 m. au-dessus du niveau de la mer.

tous élus parmi les membres de l'association. En 1949, des points de repère sont cartographiés pour délimiter la limite entre la terre riveraine et les propriétés – soit la limite basse des propriétés riveraines. Les limites entre les propriétés ont quant à elles été tracées en prenant comme point de référence le « centre » du lac, un point imaginaire fixé en 1956. Les prérogatives de l'association s'étendent au-delà de la terre riveraine et concernent également la zone lacustre. Le lac n'est en effet pas soumis, comme d'autres espaces classifiés (*scheduled*) dans le pays, à l'autorité et aux réglementations fixées par le département des affaires maritimes. Les dispositions légales établies par la Charte de 1932 confèrent donc un pouvoir important aux propriétaires riverains du lac.



Figure 2 : La rive du lac Naivasha vue de Fisherman's Camp

Le Fisherman's Camp est un des plus vieux établissements hôteliers autour du lac et lieu de sociabilité de l'élite locale.

Crédits photo : G. Rouillé-Kielo, mars 2016.

Après l'indépendance, des évolutions – légères – dans la composition de l'association

Au moment de l'indépendance, en 1963, les dispositions légales sur la terre riveraine ne sont pas remises en cause, et se voient même confortées. Par ailleurs (et contrairement à ce qui se passe dans d'autres parties des *White Highlands*, les hautes terres kényanes ouvertes à l'installation de colons européens à l'époque coloniale, à l'instar du Kinangop voisin), les propriétés situées autour du lac Naivasha ne sont pas démantelées et la structure ainsi que l'identité des propriétaires de ces exploitations restent globalement inchangées. Naivasha devient alors « l'un des sanctuaires de la grande propriété d'origine coloniale » (Calas 2013). Après l'indépendance, l'association de riverains reste donc dominée par la présence de

White Kenyans. À l'assemblée générale de 1968 par exemple, sur 34 membres de l'association mentionnés comme présents ou excusés, tous et toutes portent des noms européens.

Certains propriétaires continuent d'exploiter les terres à des fins agricoles, quand d'autres sont à Naivasha pour profiter du cadre de vie « naturel » (Kuiper 2019, 50). Il s'agit par exemple des célèbres défenseurs de l'environnement Joy et George Adamson, fondateurs du centre de conservation *Elsamere*, ou bien des réalisateurs Joan et Allan Root. Parmi les personnes qui achètent des terres à Naivasha après l'indépendance, certains jouent un rôle actif au sein de l'association. C'est le cas par exemple d'Andrew Cole, *chairman* de l'association entre 1986 et 2007. Issu d'une famille intimement liée à la construction de la colonie kényane¹⁰, ce pilote d'avion de formation acquiert la nationalité kényane en 1972 et occupe par la suite plusieurs postes à responsabilité (directeur de Kenya Airways puis de la banque Credit Finance Corporation). Dans les années 1980, il achète une ferme (*Mundui*) de plus de 480 hectares (1 200 acres) près de Naivasha. En mai 1989, il hérite du titre familial rattaché au comté d'Enniskillen en Irlande du Nord et il est donc appelé « Lord Enniskillen » à partir de cette date dans les documents d'archives. Une autre figure importante de l'association est Sarah Higgins, qui occupe la fonction de secrétaire des années 1990 à 2010. Britannique d'origine, elle s'installe à Naivasha dans les années 1970 après son mariage avec le céréaliculteur Mike Higgins, propriétaire de la ferme Kijabe. Sarah Higgins fonde une organisation de protection des rapaces (*Birds of Prey*) et accueille des oiseaux malades ou blessés sur sa propriété. Elle devient également propriétaire d'une ferme de fleurs (Kuiper 2019, 38). À partir de 1992, les réunions d'association sont régulièrement organisées sur la propriété Higgins (« Higgin's Board ») (voir Figure 3). Les bureaux de l'association finissent par y être installés, ainsi que la bibliothèque et les archives. Cette propriété est également un lieu d'accueil d'équipes scientifiques qui y ont installé un laboratoire.

Avec Andrew Cole à sa tête, le fonctionnement de l'association connaît d'importantes évolutions. En 1986, il est ainsi décidé de rendre tous les propriétaires riverains du lac (que l'on peut estimer à une centaine de personnes) automatiquement membres de l'association. Dix ans plus tard, en 1996, pour signaler l'« inclusion » de l'ensemble des riverains, l'institution change de nom et devient la Lake Naivasha Riparian Association (LNRA) : la suppression de la mention du statut de propriétaire (« *owners* ») marque la possibilité désormais offerte à tout riverain de devenir membre, qu'il possède la terre ou non. En dépit de ces mesures, le nombre de membres n'évolue pas sensiblement, elle reste relativement faible et dominé par des individus d'origine européenne. Ainsi, en 2016, l'association comptait une centaine de membres seulement¹¹, tandis que la population riveraine du lac (ici

10. Son oncle, Berkeley Cole, proche ami de Karen Blixen (autrice de *La Ferme africaine*) a fondé le Muthaiga Country Club. Sa mère, Sonia Cole, paléontologue, a travaillé avec le célèbre couple de paléanthropologues Louis et Mary Leakey.

11. Entretien avec le *manager* de la LNRA, 28 septembre 2016. Andrew Cole a été photographié par Martin Parr pour une série de clichés intitulée « The Whites of Kenya » (accessible en

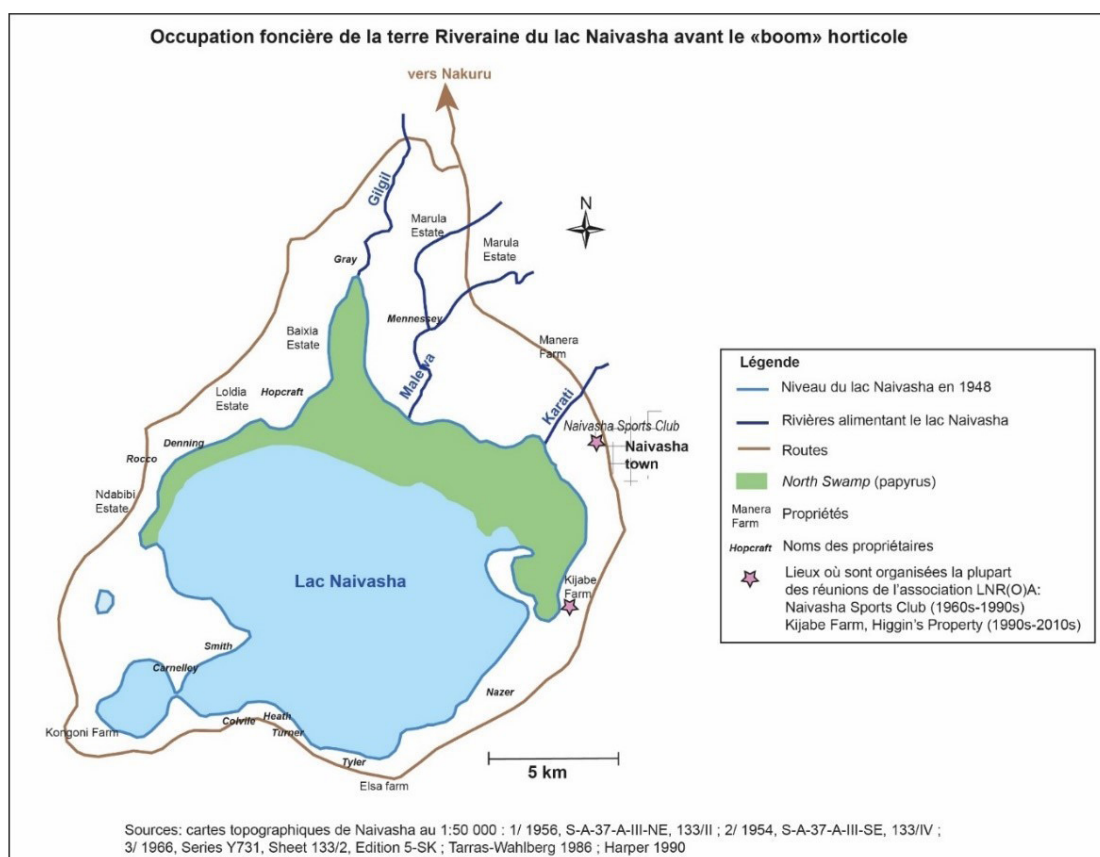


Figure 3 : Occupation foncière de la terre riveraine du lac Naivasha avant le développement de l'activité horticole

Cette figure a été réalisée à partir du croisement des informations présentées sur plusieurs cartes topographiques consultées aux archives nationales et à l'Université de Nairobi, ainsi que sur des articles scientifiques.

Sources : cartes topographiques de Naivasha au 1 : 50 000 : 1) 1956, S-A-37-A-III-NE, 133/II ; 2) 1954, S-A-37-A-III-SE, 133/IV ; 3) 1966, Series Y731, Sheet 133/2, Edition 5-SK ; Tarras-Wahlberg (1986) ; Harper (1990).

Réalisation : Gaële Rouillé-Kielo.

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.041b3b71>.

comprise dans une acception large) était estimée à 160 000 habitants en 2009, après deux décennies de progression rapide (WWF 2012). La source que nous analysons dans cet article ne représente donc le point de vue que d'une proportion infime de riverains (propriétaires ou non) du lac Naivasha, et qui continue de diminuer au cours de la période traitée. Il convient toutefois de noter que l'accroissement démographique ne s'est pas traduit par un fractionnement des anciennes tenures foncières et les rives du lac restent majoritairement bordées par des propriétés de taille importante. C'est avant tout l'usage de ces terres qui a évolué avec l'installation de serres horticoles sur de nombreuses propriétés, pour certaines rachetées par des groupes industriels. On note également le développement de la

ligne à ce lien : <https://www.martinparr.com/2010/the-whites-of-kenya/> [archive]). Andrew Cole pose, debout, à l'intérieur de sa maison de Naivasha. Au mur est accrochée une tête d'antilope empaillée.

production d'électricité à proximité du lac, dans le parc naturel Hell's Gate. Cette intensification de l'usage des sols s'accompagne d'une transformation paysagère importante et d'une plus grande fermeture de l'espace. C'est notamment le cas au niveau de certains des corridors censés garantir un accès public au lac, qui, au nombre d'une quinzaine au total, sont de plus en plus souvent bloqués par les propriétaires adjacents¹².

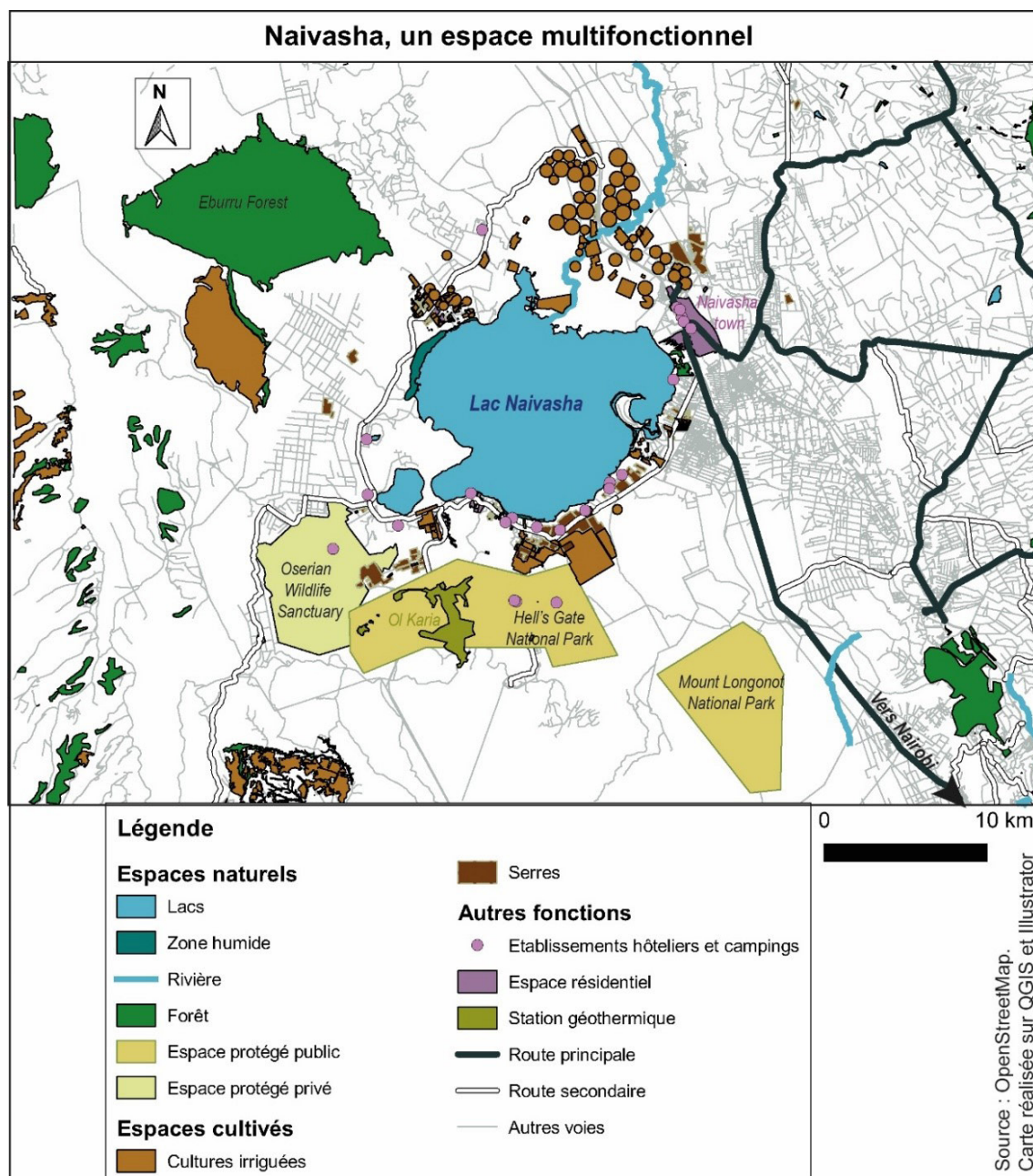


Figure 4 : Carte d'occupation des sols à Naivasha en 2020
 Carte réalisé sur QGIS et Illustrator. Source : OpenStreetMap.
 Réalisation : G. Rouillé-Kielo.
 Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.eaa4prfy>.

12. voir par exemple Marage (2019).



Figure 5 : Vue sur le lac Naivasha et des serres en contrebas de la route menant au Kinangop

Crédits photo : David Blanchon, mars 2016.

L'accès à la source et son traitement

C'est lors d'une visite sur la propriété de Sarah Higgins, fin 2016, initialement pour consulter les documents stockés dans la bibliothèque, que je prends connaissance de la présence de dossiers contenant toutes les archives de l'association. J'obtiens l'autorisation (informelle) de consulter et photographier ces archives par le *manager* de l'association.

Ces dossiers contiennent des comptes rendus d'assemblées générales et de réunions, le *verbatim* des discours des *chairmen* (c'est-à-dire des présidents) de l'association, des courriers, des rapports et des coupures de presse. Dix dossiers couvrant la période 1961-2010 ont été consultés et étudiés. La quasi-totalité des documents a été photographiée, soit environ mille pages. Sur cette période, le nombre de documents fluctue fortement par année : il est assez limité au début de la période (années 1960) et au début des années 1980, parfois restreint au seul compte rendu d'assemblée générale annuelle. Le nombre de documents par année se densifie par la suite. Leur nature évolue également. Ainsi, les dossiers des années 1990 à 2010 contiennent notamment la correspondance électronique des membres du bureau de l'association.

Une prise de notes très synthétique des informations de chaque dossier a été réalisée au moment de la consultation des documents, ainsi que pour les documents non photographiés. Le traitement plus systématique des documents a été effectué au retour du terrain, par la construction d'un tableau visant à indexer chaque document (dossier, type de document, date), à en répertorier les thématiques et à en relever des citations marquantes (voir Figure 6 ci-dessous). L'anglais a été utilisé afin de diminuer la distance interprétative, l'ensemble des documents étant formulé dans cette langue.

Classification-des-archives-de-la-LNRO/LNRA-par-ordre-de-consultation¶				
¶Référence-de-l'item: N°dossier--Type-de-document-(A-pour-article-de-journal; D-pour-Documents-spécifique-(nature-précisée-dans-description); E-pour-Email; L-pour-Lettre; M-pour-Minute-(compte-rendu); N-pour-Notes; R-pour-Rapport)---Date-(JJMMAAAA)-ou-ND: Non-daté¶				
N°Doc.¶	Référence-Item¶	Nombre-de-pages¶	Description¶du-document¶	Contenu-du-document¶
Dossier-1---«Minutes-1961-1992»¶				
1¶	1-L-22051961¶	1¶	Lettre- aux- membres- pour- annoncer- la- tenue- de- l'assemblée-générale-du-13-juin.¶	Riparian-rights/ two-owners-admitted-to-the-Charter¶
2¶	1-M-11051962¶	1¶	Compte-rendu-de-l'assemblée-générale-du-11-mai-1962-au-Naivasha-Sports-Club-à-11h¶	Proposed-commercial-fishing¶
3¶	1-M-11091964¶	2¶	Compte- rendu- de- l'assemblée- générale- du- 11- septembre-1964-au-Naivasha-Sports-Club-à-11h¶	Salvinia-on-10acres-adjointing-Goat-Island/other-parts-affected-now- cleared-/- Alteration-to-Rules-3-and-4-because-now-non-European- owners/Election-of-officers/ Duck-shooting¶
4¶	1-M-16101964¶	2¶	Compte- rendu- de- la- réunion- plénière- (general- meeting)- du- 16- octobre- 1964- au- Naivasha- Sports- Club-à-11h¶	Game-department's-proposal-to-establish- "no-shooting"- areas- sanctuaries¶
5¶	1-R-12111965¶	2¶	Rapport- annuel- du- chairman- pour- l'année- 1964- 1965-(manuscrit)¶	Sanctuaries-established-/-Salvinia-tackled¶
6¶	1-M-12111965¶	3¶	Compte-rendu-de-l'assemblée-générale-annuelle-du- 12-Novembre-1965-au-Naivasha-Sports-Club-à-15h¶	Salvinia- controlled-/- bird- sanctuaries- /- Minister- for- Natural- Resources-and-Wildlife---talk-about-future-commercial-fishing-on- Lake-Naivasha-/- concerns-about-the-number-of-licences-/- fears-of- bilharzia¶
7¶	1-M-28061966¶	2¶	Compte-rendu-de-la-réunion-de-comité-du-28-juin- 1966-au-Naivasha-Sports-Club-à-11h¶	A- property- omitted- from- the- original- Charter- /- An-outspan- delivered-to-a-private-owner-by-the-government-/Plans-to-develop- power-boat-racing-on-the-lake-/ Proposal-for-Crescent-Island-to-be- gazetted-as-a-wildlife-sanctuary¶
8¶	1-M-14101966¶	2¶	Compte-rendu- de- l'assemblée- générale- du- 14- octobre-1966-au-Naivasha-Sports-Club-à-14h30¶	High-lake-level-(so,committee-had-to-meet-only-once)/- suspicion- about- bilharzia- on- snails/election- of- officers- and-

Figure 6 : Extrait du tableau de classification des archives de la Lake Naivasha Riparian Association

Le contenu identifié a été surligné par une couleur correspondant à une thématique ou un type de motif : jaune : informations ayant trait à l'association ; vert : informations liées à la protection de l'écosystème lacustre ; bleu clair : informations liées aux activités économiques et commerciales sur et autour du lac ; violet : informations ayant trait à l'aménagement du territoire autour du lac et au développement d'infrastructures ; bleu-vert : échanges et rapports d'échanges avec d'autres acteurs ; bleu foncé : échanges et rapports d'échanges avec des scientifiques et experts ; rouge : informations et discussions à propos de menaces pesant sur le lac et son écosystème et des moyens à mettre en œuvre pour les contrôler.

Avant de présenter le contenu de l'analyse des archives étudiées dans les parties suivantes, il convient d'insister sur le fait que cette source donne un aperçu partiel du point de vue des riverains du lac Naivasha¹³, l'association représentant avant tout l'élite foncière et économique de la zone, dont beaucoup sont d'origine européenne. Pendant longtemps, les membres de l'association n'étaient que les riverains directs du lac, propriétaires des propriétés jouxtant le lac. De surcroît, les archives donnent majoritairement à voir la parole des membres les plus actifs de cette organisation. En effet, ce sont en moyenne une vingtaine de membres qui participent aux assemblées générales. Les courriers sont quant à eux rédigés par les seul-e-s secrétaires et *chairmen*. La prise de parole de ces derniers est particulièrement mise en valeur dans les archives, leurs discours à l'occasion des assemblées générales ou de la venue d'interlocuteurs extérieurs y ayant été conservés *in extenso*. Les archives

13. Pour compléter ce point de vue, le travail ethnographique mené par Gerda Kuiper (2019) sur les travailleurs du secteur floricole à Naivasha offre une description très riche des conditions de vie et de travail de cette population ouvrière généralement venue d'autres régions du Kenya et qui représente aujourd'hui une part importante de la population vivant à proximité du lac, bien que pas directement sur ses rives (qui restent occupées par de grandes propriétés).

de l'association de riverains du lac Naivasha doivent donc être abordées comme le reflet de la prise de position d'un nombre limité d'individus, parmi les mieux établis localement et/ou les plus intéressés par les questions abordées par l'association, qui touchent d'abord plutôt des enjeux fonciers avant d'être tournées de façon de plus en plus marquée vers les enjeux écologiques. Néanmoins, comme nous allons le voir, ces deux types d'enjeux ne sont pas si éloignés, l'agenda conservationniste pouvant être opportunément mobilisé pour justifier un *statu quo* foncier et le maintien de prérogatives sur l'espace riverain confiées à l'association à l'époque coloniale. Les archives révèlent également les relations qu'entretiennent les riverains avec d'autres groupes d'acteurs et les jeux d'influence autour de l'enjeu de la protection du lac qui concerne différents secteurs économiques (tourisme, horticulture notamment) et d'activités (scientifique, associative etc.).

De l'identification de menaces environnementales à la mobilisation conservationniste

Dans cette seconde partie, nous suivons les étapes de la mutation de l'association qui amène celle-ci à donner la priorité à la protection de l'écosystème lacustre. Nous montrons comment la mobilisation des membres de l'association a d'abord lieu autour de « motifs environnementaux »¹⁴ repérés par les riverains sur ou à proximité du lac et qui se transforment en objets d'action commune. Un premier motif d'action environnementale concerne la prolifération de plantes aquatiques menaçant l'équilibre paysager de la zone et donc le cadre de vie des riverains et l'activité touristique. Face à cette menace biologique, les membres de l'association s'érigent comme gardiens du lac et mettent leur capital économique et social à contribution pour le protéger. Pendant cette période, les autorités (à commencer par le ministère de l'Agriculture et le département de la pêche qui y est rattaché, mais aussi le département de la chasse – *Game department* – rattaché au ministère du Tourisme) laissent les riverains prendre en charge des activités d'éradication dans les années 1970 en particulier. La reconnaissance du rôle de l'association dans le domaine environnemental, aussi bien au niveau local (à l'échelle du district) que national (cette fois auprès du ministère de l'Environnement) et international, s'opère plus tardivement, et de façon notable dans les années 1990.

Des menaces biologiques, premiers motifs de mobilisation des riverains

Des années 1960 aux années 1980, les principales « menaces » identifiées dans les échanges entre les membres de l'association lors des réunions sont l'expansion de plantes aquatiques exogènes à l'écosystème local et la diffusion d'une maladie parasitaire.

14. Ce concept forgé par Gabrielle Bouleau (2019) renvoie aux objets offerts à la perception des acteurs et qu'ils ont appris à reconnaître et interpréter (les motifs sont d'abord des formes visibles distinguables dans l'espace) à la naissance d'une motivation d'action chez ces mêmes acteurs (au sens de « *motive* » en anglais).

La présence de la *Salvinia*, une fougère aquatique invasive, est signalée pour la première fois en 1964. À partir de cette date et jusqu'aux années 1980, les fluctuations de son couvert occupent une place très importante dans les discussions entre propriétaires riverains, rapportées dans les consignes de l'association. L'efficacité et les effets des méthodes mobilisées pour son éradication sont discutés en réunion. Il est ainsi jugé imprudent d'avoir recours à la pulvérisation de dés herbants chimiques là où la *Salvinia* est mêlée au papyrus (un écotone particulièrement sensible et considéré comme essentiel à l'équilibre de l'écosystème lacustre¹⁵). L'éradication manuelle est donc privilégiée. Malgré ces efforts, l'expansion de la *Salvinia* progresse et les inquiétudes des riverains également. Ainsi, au début des années 1970, le couvert de *Salvinia*, qui avait diminué, s'étend à nouveau, après que des vents forts ont brisé l'« écran » protecteur formé par le couvert de papyrus contre la propagation de la plante. En 1975, la situation s'aggrave encore et le *chairman* de l'association, Hopcraft, fait part de ses observations lors de l'assemblée générale annuelle, cherchant à interpeller les autres riverains de la menace qui les guette :

« *As far as I am concerned: I no longer live on the edge of open water, but look out on what appears to be a swamp of approximately 700 acres of Salvinia. The Pelican – the Hippo – the fish and the boating most of the amenities that I have lived wit[h] for 40 years and more have gone. The same will happen to many of you unless we can get some more action to counter it by the Fisheries, and by aid from Overseas.* »¹⁶

L'année suivante, Hopcraft exprime de nouveau son inquiétude face aux conséquences de l'extension de la *Salvinia* :

« (...) *this deteriorating problem which looks as if it is going to put an end to the amenities of this lake unless something drastic is done (...).* »¹⁷

Le terme d'« aménités », utilisé à plusieurs reprises dans les discours du *chairman* renvoie aux éléments qui font l'attrait de cet espace à ses yeux et à ceux de l'assemblée de riverains qui l'écoute : l'eau du lac « libre » de couvert végétal (*open water*) et visible de ses rives (là où se trouvent les propriétés des membres de l'association). La *Salvinia* est présentée comme une menace directe au maintien de ces aménités qui forment le support à l'attrait paysager et touristique et donc à une source de revenus importante pour nombre de propriétaires riverains. Les craintes suscitent une lutte conjointe. La *Salvinia*, qualifiée d'« ennemi commun », devient un motif d'action fédérateur :

« *[Lake Naivasha] has charms and views, and gardens and boats and water (...) it is for this reason we meet to safeguard our interests and continue to fight against our common enemy Salvinia.* »¹⁸

15. En écologie, l'« écotone » désigne une zone de transition entre deux écosystèmes (ici, terrestre et lacustre). Pour plus d'information à propos du cas du papyrus à Naivasha, consulter notamment Gaudet (1977) ; Morrison (2013) ; Morrison *et al.* (2013).

16. Rapport du *chairman* pour l'assemblée générale annuelle du 7 mars 1975, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

17. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 20 février 1976, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

18. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 1979, p. 3, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

À mesure que la menace s'intensifie au cours des années 1970, les riverains prennent ainsi part aux campagnes d'éradication mais dont plusieurs se traduisent par des échecs. Pour combattre l'expansion de la plante, différents experts sont sollicités. Il s'agit d'abord d'experts des départements ministériels qui viennent régulièrement donner des éclairages sur la situation ou bien partager leur opinion sur la marche à suivre pour éradiquer la plante. Un chercheur en botanique, spécialiste du papyrus, John Gaudet, est invité à plusieurs reprises¹⁹. Dans les années 1990, après l'échec d'un essai mené par les autorités gouvernementales, des représentants de la *High Commission* australienne puis un expert australien viennent discuter du contrôle biologique via l'introduction d'une espèce de coléoptère de la famille des charançons²⁰. Signe de la volonté d'implantation de cette grande entreprise américaine d'ores et déjà présente dans d'autres zones du Kenya pour des cultures OGM notamment, Monsanto propose d'offrir 1 000 litres de Roundup pour détruire la *Salvinia*. Bien que débattue, cette mesure, comme les autres visant à éradiquer la *Salvinia*, est adoptée²¹...

En plus de la *Salvinia*, la présence d'autres plantes invasives est signalée dans les archives de l'association. C'est le cas de la jacinthe d'eau, introduite pendant la période coloniale et qui se révèle invasive (non seulement à Naivasha, mais aussi à Victoria). Sa présence à Naivasha est évoquée pour la première fois en 1985 puis de façon régulière à partir de 1990 en réunion. Des mesures de contrôle pour limiter son expansion sont discutées à partir de 1991²². Par ailleurs, les riverains s'inquiètent de la présence de la maladie parasitaire bilharziose, véhiculée par des escargots aquatiques et susceptible d'être introduite par les bateaux circulant sur le lac. Très dangereuse pour la santé humaine, elle est identifiée comme une menace pour l'attractivité touristique de Naivasha :

« *This would greatly reduce [the lake's] attraction as a tourist and recreational centre.* »²³

La bilharziose est détectée en 1968 et des mesures de contrôle sont réclamées par les membres de l'association, telles l'inspection des bateaux, et plus tard des travailleurs²⁴. En 1977, le *chairman* Hopcraft parle de ce risque comme de l'une des plus grandes « menaces » pesant sur la zone lacustre à côté de la *Salvinia*²⁵.

19. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 1977 ; Compte rendu d'une réunion de comité le 25 mars 1978, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

20. Compte rendu du comité exécutif du 10 juin 1991, Compte rendu du comité exécutif du 10 juin 1991, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

21. Compte rendu du comité exécutif du 4 mars 1991, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA. Il est signalé qu'un « *group of environmentalists* » local se serait opposé au recours à ce produit.

22. Lettre d'invitation aux membres de comité concernant la tenue d'une réunion de comité le 4 mars 1991, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

23. *Ibid.*

24. Une enquête (*survey*) est menée sur les pêcheurs en 1979.

25. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 1977, Document 56, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

Ce sujet est directement lié à celui de l'ouverture à la pêche commerciale sur le lac, décidée en 1963. L'accroissement du nombre de bateaux sur le lac, venus d'autres régions, est en effet perçu par certains membres de l'association comme susceptible d'augmenter le risque de développement de la maladie. Plusieurs d'entre eux utilisent cet argument pour réclamer une limitation du nombre de licences de pêche et l'obtention automatique et gratuite d'une licence pour les propriétaires riverains. Le ministre des Ressources naturelles, invité à s'exprimer sur le sujet à l'assemblée générale annuelle de 1965, oppose un refus sec à ses réclamations, en déclarant :

« *Everyone – including the Riparian Owners – would have to accept the fact that their own particular interests might have to be subordinated to those of the country as a whole.* »²⁶

Ces échanges montrent la perception négative chez les riverains d'une première étape d'intensification de l'usage des ressources du lac, ici halieutiques, et leur tentative d'en conserver le contrôle. Or, ce contrôle est organisé par les nouvelles autorités selon des modalités qui semblent déplaire à l'association : l'existence d'une connivence entre les pêcheurs, l'inspecteur responsable du contrôle des bateaux et le ministre chargé des questions de pêche commerciale, tous d'origine Luo, est mise en avant lors d'une réunion de comité à laquelle assiste le *District Officer* en 1967. La lutte contre la propagation de la bilharziose donne l'occasion aux riverains de formuler des recommandations pour une redirection de la responsabilité de ce contrôle, et ce en vertu des prérogatives de l'association héritée du document *Constitution & Rules* et du fait que le lac ne figurerait pas sur la liste des voies navigables intérieures dépendant de la juridiction du département de la Marine. La création d'un « conseil local » (*local council*) est suggérée. Cet épisode illustre la volonté, sous couvert ici d'une cause impérieuse – la lutte contre une maladie dangereuse –, de contrôler et limiter l'accès au lac et à ses ressources de la part des riverains.

Ainsi, jusque dans les années 1980, les principales « menaces » mises en avant par les riverains du lac sont d'origine biologique et concernent l'espace du lac. Après cette date, d'autres types de menaces sont régulièrement discutés en réunion. Un projet d'infrastructure, dit *Greater Nakuru Water Scheme*, est évoqué pour la première fois en 1989²⁷. Il s'agit d'un projet gouvernemental mis en œuvre avec l'aide de la coopération japonaise visant à détourner une partie du débit de l'affluent principal du lac Naivasha, la rivière Malewa, pour l'approvisionnement de la ville de Nakuru située au nord de Naivasha. Les riverains s'offusquent de ne pas avoir été informés de ce projet et réclament à maintes reprises que soit réalisée une étude d'impacts en mesurant les effets potentiels sur l'hydrologie du lac²⁸. Cet épisode marque un changement de taille pour les membres de l'association : « l'ennemi » cette fois n'est

26. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 12 novembre 1965, p. 3, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

27. Compte rendu de la réunion de comité exécutif du 21 avril 1989, Document 91, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

28. Lettre au *Permanent Secretary, Ministry of Water*, du secrétaire de LNRA, en date du 8 octobre 1988, avec Copie de la *Kenya Gazette* du 24 juin 1988, Document 4, dans : Dossier « 1985-

plus sous leurs yeux, mais plus lointain et les membres ne peuvent en suivre les développements qu'à distance ; il n'est pas d'origine accidentelle, mais planifiée par une instance aux pouvoirs supérieurs à ceux de l'association, le gouvernement (de surcroît aidé par une entité étrangère non européenne²⁹). Son contrôle échappe donc largement aux membres de l'association, qui vont devoir chercher d'autres recours. Cet épisode participe sans doute à motiver un changement qui s'opère à partir de la fin des années 1980, lorsque l'association de riverains va élargir considérablement son champ d'action, à la fois d'un point de vue thématique et d'un point de vue spatial, en ne s'intéressant plus seulement à des processus limités à la seule zone du lac, mais en prétendant agir à l'échelle du bassin-versant du lac.

Face aux « menaces », les riverains s'érigent comme les gardiens du lac

Face à la montée de l'intensité et du nombre de « menaces » identifiées par les membres de l'association, ces derniers se positionnent comme les gardiens du lac. Dans un Kenya nouvellement indépendant, la capacité et l'efficacité des nouvelles autorités à prendre en charge la lutte contre ces menaces sont remises en cause par les membres de l'association. Ces derniers se présentent comme les premiers concernés et les mieux à même d'observer les changements du fait de leur proximité physique au lac. Ils appuient également économiquement l'action menée.

La lutte contre l'expansion de la *Salvinia* joue un rôle crucial dans ce processus d'affirmation du rôle de l'association dans la protection de l'équilibre de l'écosystème lacustre. Les efforts produits par les membres de l'association dans cette lutte sont régulièrement soulignés dans les documents d'archives. Ce rôle est présenté comme central par le *chairman* Hopcraft, les riverains ayant fourni à la fois un financement notable, une partie de la main-d'œuvre (ouvriers des fermes) et les moyens de transport nécessaires à l'opération. Leur implication est présentée comme stable :

« *I must stress the paramount importance of all riparian owners keeping a constant watch out for Salvinia. (...)* »³⁰

Une motion est votée en assemblée générale en 1968 pour fixer plus clairement le rôle confié aux propriétaires riverains dans la limitation de la propagation de la *Salvinia* : chacun d'eux doit s'assurer que son fronton (« *frontage* ») en soit exempt³¹. Un représentant du ministère de l'Agriculture, Stewart Duncan, indique en 1968 aux membres de l'association que la responsabilité du contrôle de la plante est du

1995 », Archives LNROA/LNRA ; Rapport du *chairman* pour l'assemblée générale annuelle du 17 janvier 1992, Document 103, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

29. La décision a été émise dans le cadre de *The National Water Conservation and Pipeline Corporation Order, 1988 (Legal Notice No. 270)*, publié au journal officiel Kenya le 24 juin 1988 (*Kenya Gazette Supplement No. 35*). Cet « ordre » prévoit la création de sept grands projets infrastructurels hydrauliques, dont le *Greater Nakuru Water Project (East and West)*.

30. Rapport annuel du *chairman* pour l'année 1964-1965 (manuscrit), Document 5, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA. *Ibid.*

31. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 1968, Document 18, p. 1, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

ressort des propriétaires riverains dans un contexte de faible budget alloué à ce « problème » au ministère. En 1970 les membres de la LNROA sont sollicités plus directement par le département de la pêche pour financer la pulvérisation par voie aérienne de produits chimiques et une cagnotte est créée à cet effet en 1979. La même année, face au coût élevé de la pulvérisation chimique, un soutien extérieur est sollicité auprès du Programme pour l'Environnement des Nations unies³². Malgré cette aide, les riverains assurent l'essentiel de l'effort financier.

En réunion, l'un des membres de l'association conteste l'importante responsabilité qui est ainsi confiée aux propriétaires riverains et souligne qu'il devrait incomber au gouvernement de protéger le « bien national » (« *national asset* ») que constitue le lac Naivasha :

« *Mr Icely pointed out that in fact we have no responsibility beyond the water's edge. The Lake is a national asset and more should be done by the Government to keep lakeside owners in view of the large number of tourists using the facilities and amenities of the lake which were some of the most beautiful in Kenya.* »³³

Cette prise de position montre combien le rôle de l'association dans la protection du lac ne fait pas l'unanimité parmi ses membres. Malgré tout, ces activités sont maintenues, voire renforcées par la suite. Ainsi, en 1982, une *Task Force* dont l'action est spécialement dédiée à l'éradication de la *Salvinia* est créée au sein de l'association. À la fin des années 1980, la prise de fonction du nouveau *chairman*, Andrew Cole, est également synonyme de changements importants pour l'association. L'investissement de celle-ci dans la protection des aménités environnementales du lac, au-delà de la zone riveraine, s'officialise. Ceci passe par la création du Lake Naivasha Environmental Committee (LNEC), un comité composé des membres du bureau de la LNROA, chargé spécifiquement des questions écologiques. Cette entité assure la communication sur les sujets environnementaux avec les interlocuteurs extérieurs. Son existence est officiellement reconnue par le *District Officer* en 1988³⁴. Ceci marque une première étape de la reconnaissance du rôle des propriétaires riverains dans les questions de conservation par les autorités locales.

La diversification et la densification de l'usage des ressources naturelles et leurs répercussions pour l'association

Au cours de la période étudiée, les préoccupations des membres de l'association évoluent également sous l'effet des changements économiques majeurs dans la zone. Dès les années 1960, les documents d'archives mentionnent régulièrement le développement des activités touristiques autour du lac, qui est vu par les riverains comme une opportunité économique à encourager. Dès 1965, le *chairman* Hopcraft

32. Jeune institution à l'époque (elle a été créée en 1972), son siège est installé à Nairobi.

33. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 1979, Document 65, p. 4, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

34. Document intitulé « Chairman's Address of Welcome to the Minister of Environment and Natural Resources », prononcé le 4 mai 1990, Document 98, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

pressent l'affirmation du statut touristique et agricole de la zone, qui dépend selon lui du « bon usage » des ressources foncières et hydriques :

« *I believe that with the proper use of land [? Mot illisible] the lake and the proper use of the water on the lake with its colossal potential in fish and amenities for bird life, duck shooting, sailing and bird watching, this lake can become one of the great attractions of Kenya and one of the most highly intensive farming areas in the country.* »³⁵

Quelques années plus tard, le *chairman* décrit en ces termes l'importance de ce secteur :

« *Tourism was now a major industry, and all decisions should be taken with this in mind.* »³⁶

Pour mieux valoriser le potentiel scénique de cet espace, à la fois pour d'éventuels touristes et pour les adeptes du « *bird watching* »³⁷, il est régulièrement question pendant les réunions de l'association, à partir des années 1960, de limiter la chasse sur le rivage du lac, tel le « *duck shooting* ». Mais cette proposition critiquée par certains membres, adeptes de la chasse.

Les acteurs du secteur touristique investissent néanmoins peu l'espace de l'association, les propriétaires des principales structures (hôtels, restaurants) ne résidant pas nécessairement sur place. Ils ne sont pas représentés dans les réunions, sauf en de rares occasions comme en 1970, lorsque la nouvelle vague de propagation de la *Salvinia* donne lieu à l'organisation d'une réunion exceptionnelle sur le sujet, en présence de représentants du ministère du Tourisme et des hôtels et marinas locaux³⁸.

Le développement de l'horticulture apparaît dans les documents d'archives à travers l'évocation de plus en plus fréquente des acteurs de ce secteur. Ainsi, la campagne de pulvérisation chimique contre la *Salvinia* en 1978 provoque la destruction d'une partie de la production de légumes de l'entreprise Pan African Vegetable Products qui transmet ses griefs à l'association³⁹. La même année, la mauvaise santé du secteur horticole local, provoquée par une hausse significative du prix de l'électricité dont dépendent les installations sous serre, est signalée en réunion (« *Horticulture has taken a bad knock* »⁴⁰).

Les propriétaires d'exploitations horticoles sont de plus en plus nombreux à être membres de l'association LNRA à partir des années 1980. Ils sont également pour beaucoup d'origine européenne (Hollandais notamment), plus ou moins récemment

35. Rapport annuel du *chairman* pour l'année 1964-1965 (manuscrit), Document 5, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

36. Compte rendu de l'assemblée générale exceptionnelle du 4 juillet 1969, Document 26, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

37. *Ibid.*

38. Compte rendu de la réunion du 26 novembre 1970, Document 29, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

39. Compte rendu d'une réunion de comité le 3 février 1978, Document 61, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

40. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 1979, Document 65, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

installés au Kenya. Leur présence dans l'association s'explique notamment par le changement de règles advenu en 1987, qui rend tous les propriétaires riverains automatiquement membres de l'association. La présence de propriétaires de fermes de fleurs au sein de l'association est donc plus tangible à partir de cette période. En 1992, une rencontre entre la LNROA et la ferme Oserian, l'une des pionnières dans la production de fleurs coupées à Naivasha, est organisée⁴¹. Oserian, à l'époque, produit 120 hectares de fleurs coupées et emploie 3 500 travailleurs permanents et environ 500 saisonniers⁴². La discussion révèle les relations entre les fermes de fleurs et les autorités locales (le *Town Council* en l'occurrence) ainsi que la place que commence à occuper la thématique environnementale dans les stratégies du secteur horticole. Le propriétaire de l'entreprise, Peter Zwager, propose de faire pression sur le *council* pour qu'une partie de l'argent collecté par la municipalité auprès des dits « *big four* » (les quatre plus grands producteurs de fleurs⁴³) – le « *flower cess* » – soit utilisée pour le financement d'une étude environnementale que la LNRA souhaite réaliser. Zwager expose également l'intérêt du secteur floricole pour le travail mené par l'association de riverains :

« *The “greening” of Naivasha would help the flower growers in marketing their products worldwide.* »⁴⁴

Cette remarque souligne la prise en compte par les acteurs du secteur horticole des contraintes d'image et de réputation auxquelles ils sont soumis pour leur clientèle internationale⁴⁵. Ainsi, la collaboration entre la LNROA et le secteur horticole apparaît opportune pour chaque partie : elle pourrait permettre à l'association de dépasser la contrainte du financement de ses activités, tandis qu'elle serait bénéfique en termes d'image pour les fermes de fleurs, déjà soucieuses de ne pas voir leur activité décrite comme néfaste au lac.

Néanmoins, peu de temps après ces échanges, les relations avec le secteur horticole se tendent considérablement lorsque la LNRA cherche à développer un plan de gestion des ressources en eau dans la zone de Naivasha. Au milieu des années 1990, ces tensions atteignent leur paroxysme et conduisent à une rupture des relations entre cette organisation et certaines grandes fermes de fleurs, comme Oserian. Cet événement semble confirmer l'affirmation des préoccupations écologiques dans l'action de l'association, qui font désormais jeu égal avec la volonté de défendre les

41. Notes sur la réunion à Oserian du 22 juin 1992, Document 106, p. 1, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

42. *Ibid.*

43. Le document fait mention du « *big four* » qui correspond aux plus grandes fermes de la zone, dont Oserian, Sulmac et Shalimar (le dernier nom est illisible) (*ibid.*). Seules ces quatre fermes sont soumises au paiement de la taxe « *flower cess* », dont d'autres grandes entreprises comme *Homegrown* sont exemptes.

44. Notes sur la réunion à Oserian du 22 juin 1992, Document 106, p. 1, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

45. Voir notamment sur ce sujet, Kuiper et Gemählich (2017) ou les travaux de Léa Benoit (Benoît *et al.* 2017 ; Benoit 2019).

intérêts économiques des riverains. Face à ces impératifs parfois contradictoires, les mesures préconisées par l'association pour protéger l'écosystème lacustre visent à ménager à la fois les ressources et le développement économique de la zone.

L'impossible voie préservationniste

Au début de la période étudiée (années 1960), les mesures visant à protéger la zone lacustre mises en place par les autorités locales et les riverains (notamment dans le cadre de la lutte contre la *Salvinia*) sont débattues en réunion. Ces propositions et les réactions qu'elles suscitent conduisent les membres à définir ce que doit être le mandat de l'association en matière de protection de l'environnement et les modalités d'action dans ce champ. Les mesures d'inspiration préservationniste⁴⁶, visant à limiter voire à interdire certaines activités comme des pratiques de chasse, rencontrent l'opposition de membres et ne concernent que des périmètres peu étendus spatialement. Progressivement, ce sont des mesures plutôt conservationnistes⁴⁷ qui émergent.

Dès les années 1960, au lendemain de l'indépendance, des initiatives sont prises par le département de la faune sauvage pour la création de « sanctuaires » afin de protéger la faune aviaire pendant la période de reproduction. Les propriétaires riverains sont invités à faire du fronton de leur propriété une zone d'interdiction des tirs. Ce projet est débattu pendant plusieurs années (1966-1969) car certains membres s'y opposent⁴⁸, notamment ceux faisant partie du Gun Club⁴⁹. En juin 1966, la proposition formulée par l'un des membres de créer un sanctuaire, cette fois sur la zone de Crescent Island, une presqu'île située sur la rive est du lac, suscite, elle aussi, un accueil mitigé. Lors de l'assemblée générale de 1968, ce même membre rapporte l'intérêt de la East African Wildlife Society (association de défense de l'environnement basée au Kenya et en Tanzanie et récemment fondée à l'époque – 1961⁵⁰) pour le lac Naivasha « *as they considered it an asset of world-wide importance* »⁵¹. Il propose de fonder un « *conservation group* », composé de représentants de cette association et de membres de la LNROA afin de recenser l'ensemble de la faune sauvage sur et autour du lac (*ibid.*). Au cours de ces discussions, le *chairman* de l'association présente ses inquiétudes : Naivasha risque de suivre la voie du lac Nakuru, situé un

46. Le terme « préservationniste » renvoie ici à l'idée d'une protection stricte d'un espace donné, sans intervention humaine, dans l'idée de sa « mise sous cloche » (Depraz 2008 ; 2013).

47. L'adjectif renvoie ici à des mesures visant à limiter l'usage des ressources tout en permettant l'intervention humaine (Depraz, *ibid.*).

48. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 1968, Document 18, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

49. Démantelé en octobre 1968 à cause de problèmes de gestion des fonds. Le Gun Club comptait 70 membres et possédait 8 bateaux en 1965 (Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 12 novembre 1965, Document 6, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA).

50. Organisation conservationniste fondée en 1961 à Nairobi.

51. *Ibid.*

peu plus au nord dans la vallée du Rift, et les riverains d'être dépossédés si la valeur de cet espace venait à prendre une importante « nationale »⁵² :

*« Mr. Hopcraft was totally against the idea that Lake Naivasha could become a National Park like lake Nakuru, but thought that nobody was in a better position to police his foreshore than the farmer himself. »*⁵³

La proposition de réaliser une étude par la East African Wildlife Society est quant à elle soutenue par le bureau de l'association. Il est demandé aux membres de suspendre tout abattage d'oiseaux durant sa réalisation⁵⁴. Le contenu du rapport intitulé « The Ecology of Lake Naivasha » est restitué en réunion l'année suivante⁵⁵. L'une des suggestions du rapport est de créer une autorité spéciale chargée de la « gestion » (« *management* ») du lac. En 1971, une motion est soumise au vote en réunion pour entamer une démarche officielle auprès des autorités gouvernementales afin qu'une autorité spécialement dédiée à la gestion des ressources du lac soit créée :

« That the Lake Naivasha Riparian Owners Association urges the Government to set up a "Lake Naivasha Authority" which should be given powers to lay down and enforce a long-term plan of land and water management, which would perpetuate all resources of the area. »

L'idée de créer une nouvelle institution est toutefois rejetée, notamment car sa mission est jugée redondante avec les prédispositions de la Constitution de l'association qui attribue cinq objets principaux à celle-ci :

- de promouvoir et de maintenir les intérêts locaux (privés et publics) pour les questions ayant trait au foncier, à l'eau, aux droits, aux routes, etc. ;
- d'apporter conseil et de contrôler l'abattage d'espèces sauvages (notamment de canards) dans et autour du lac Naivasha ;
- de stocker et de promouvoir le stockage de poissons dans le lac ;
- d'encourager et de promouvoir la préservation de la vie animale et aviaire ;
- de préserver et d'accroître les aménités générales et spéciales en tant que lieu agricole, résidentiel et de plaisance⁵⁶.

Quelques années plus tard, en 1977, le *chairman* présente de nouveau cette liste d'objets et précise, pour le cinquième d'entre eux, que le lac Naivasha a également une vocation touristique⁵⁷. La dimension agricole du lieu connaît néanmoins des changements significatifs dans les années qui suivent avec les premiers essais concluants de production de fleurs coupées. La « recomposition socio-spatiale » (Calas 2013) qui s'en suit va motiver un investissement plus marqué du champ conservationniste par l'association.

52. *Ibid.*, p. 1. Le parc national de Nakuru a été créé en 1967.

53. Compte rendu de la réunion de comité du 23 octobre 1968, Document 21, p. 2, Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

54. *Ibid.*

55. Compte rendu de l'assemblée générale exceptionnelle du 4 juillet 1969, Document 26, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

56. Document dactylographié intitulé « Chairman's Memo » (non daté), Document 34, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA. Notre traduction.

57. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 7 octobre 1977, Document 56, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

Ce changement qui s'entame dans les années 1980 est intimement lié à l'arrivée d'Andrew Cole à la tête de l'association en 1986. Son discours inaugural lors de l'assemblée générale de 1987 montre l'importante qu'il accorde aux enjeux écologiques face à ce qu'il décrit comme des pressions nouvelles et accrues sur l'écosystème dans le contexte d'une forte augmentation démographique et d'un développement orchestré par les autorités locales du *Town Council* (et ce malgré la baisse du niveau du lac) :

« Wilfrids (sic) [Hopcraft's] long reign comes to an end at a time when major changes are occurring around the lake and new pressures put upon the environment. Starting in 1982, or thereabouts, we entered the beginning of a dry cycle, the lake level has been steadily dropping, the Town Council acquired jurisdiction over the land around the lake and new irrigation schemes, geothermal projects and water schemes have come into being; not to mention an inestimable increase in population in the area. I see no reason to believe that this will not be the pattern for the future, although I hope we will at least see a wet year or two to top up the lake level from time to time.

*Of course some of the older Members will say they've seen it all before, and I am sure that is so, but I don't believe there has been such pressure from all quarters before as there has been recently. Our Association, and particularly its individual Members, must change and adapt with these new developments and provide a calming and steadying influence in the background where potentially volatile situations arise (...).*⁵⁸

En réponse à cette situation et à l'inquiétude suscitée par la perte de prise sur les décisions locales, l'une des premières propositions de Cole est d'élargir le *membership* de l'association pour mieux asseoir l'autorité de cette dernière :

*« The main object behind the changes has been to make the Association one to which all landowners around the lake will wish to belong so that we are a truly representative body and can speak with authority ».*⁵⁹

Cole cherche également à interpeller le gouvernement face aux tensions qu'il identifie entre développement économique et évolutions écologiques, comme lors d'un discours adressé au ministère de l'Environnement kényan en visite à Naivasha en 1990 :

« (...) we must be cautious however much we appreciate the need for rapid development, job opportunities, earning of foreign exchange and so on. Action we take today on a misinformed basis may lead to an irreversible ecological disaster for our lake and its community (...). »

Selon lui, l'ampleur de ce désastre écologique pourrait être comparable à celui observé dans le cas du lac Mono ou de la mer d'Aral et appelle à une action immédiate. La période courant des années 1980 aux années 2000 marque cette volonté, animée par les membres les plus actifs de l'association, de définir les mesures conservationnistes les plus adéquates et d'acquiescer la légitimité de les mener.

58. Rapport du *chairman* pour l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 1987, Document 84, p.2, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

59. *Ibid.*

La recherche, insatisfaite, d'une reconnaissance extérieure et locale pour assurer la gestion des ressources

Face aux menaces écologiques pesant sur l'écosystème lacustre, les membres de l'association les plus actifs cherchent à élaborer des solutions et à trouver des appuis extérieurs pour les définir et les réaliser. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur leurs connexions auprès de l'élite internationale et nationale (notamment des figures importantes du monde conservationniste post-colonial comme Richard Leakey (Mbaria et Ogada 2016). Un enjeu crucial pour l'association est de se voir reconnaître la légitimité de coordonner ces actions localement. Elle mobilise pour cela des registres devenus clés dans l'orientation des politiques conservationnistes internationales, à l'instar du « bon usage » promu par la convention Ramsar ou de la référence à la « communauté » qu'elle serait censée représenter.

Des actions informées par la science ?

Pour élaborer des solutions face aux menaces environnementales observées, les membres de l'association s'adjoignent l'aide de spécialistes. Longtemps limitée à la consultation d'« experts » sur des sujets précis, la présence de scientifiques aux réunions de l'association LNRA invités en tant que « *guest speakers* » s'accroît à partir de la fin des années 1980. Les docteurs David Harper et Kenneth Mavuti sont ainsi invités à la première assemblée générale présidée par Cole en 1987⁶⁰. Ils alertent sur le fait que le lac « *is becoming like pea soup* » au vu de l'augmentation fulgurante de la concentration de nutriments qui aurait été multipliée par cinq entre 1982 et 1987 selon leurs calculs⁶¹. À propos de la *Salvinia*, ils préconisent de ne pas intervenir, et plus généralement, de cesser d'introduire de nouvelles espèces dans le lac pour ne pas en « perturber l'écologie » :

« *Nothing should be introduced into the Lake to upset the ecology, i.e. water beetles. Salvinia normally increases but controls itself* ». ⁶²

Ces échanges auraient conduit à une « synergie » de plus en plus forte entre l'association et le milieu scientifique, selon le terme qu'utilise le *chairman* de l'association dans le discours d'ouverture de la première conférence scientifique internationale à Naivasha en 1999 coorganisée par la LNRA⁶³. Cette synergie se vérifie notamment en 2005 lors de la conférence internationale sur les lacs (World Lake Conference) organisée à Nairobi, à laquelle plusieurs membres de l'association participent aux côtés de scientifiques. Face au constat de la dégradation de l'eau en termes qualitatif et quantitatif, les solutions mises en avant par les scientifiques

60. Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 1987, dans : Dossier « Minutes 1961-1992 », Archives LNROA/LNRA.

61. Elle serait passée de 20 ppm à 100 ppm. *Ibid.*, p. 3.

62. *Ibid.*

63. Notamment reproduit dans le numéro spécial de la revue *Hydrobiologia* consacré à Naivasha en 2002.

prennent deux directions principales. La première, centrée sur l'espace riverain du lac, vise à restaurer la fonction de « filtre » du marais de papyrus situé à l'embouchure des deux principaux affluents du lac, les rivières Malewa et Gilgil. La seconde vise à s'attaquer plus directement aux causes des problèmes écologiques identifiés et ne prend donc plus seulement en compte l'espace du lac, mais aussi celui du bassin-versant⁶⁴ (« *catchment* »).

La légitimité contestée de l'association en tant qu'instance coordinatrice du plan de gestion

Les années 1990 représentent une période charnière pour la reconnaissance de la « crise environnementale » à Naivasha au niveau international. Un travail de diffusion, qui s'engage à partir de 1993⁶⁵, est dès le départ lié au projet d'inscription du lac Naivasha au titre de la convention Ramsar⁶⁶. La correspondance conservée dans les archives de l'association montre le travail effectué par des membres du bureau de l'association auprès des dirigeants d'organisations nationales ou internationales dans le domaine de la protection de l'environnement pour recevoir leur appui dans ce projet. Ainsi, le *chairman* de l'association écrit un courrier personnellement adressé au docteur Richard Leakey, alors directeur du *Kenya Wildlife Service* (KWS) depuis 1989⁶⁷. Il lui demande de soutenir l'idée que l'association soit désignée comme gestionnaire du site Ramsar si le dossier de candidature de la zone de Naivasha est accepté⁶⁸. Le *chairman* met en avant la spécificité du lac Naivasha d'un point de vue foncier et le fait que ses rives soient « *privately owned* » pour soutenir l'idée que sa gestion ne puisse être confiée au KWS, comme c'est le cas pour le lac Nakuru (premier site Ramsar du Kenya). Le KWS tient en effet lieu de « point focal » du gouvernement kényan auprès de la convention Ramsar (Duvail *et al.* 2013). Les photographies du courrier montrent que celui-ci est accompagné d'un mot manuscrit du *chairman*, rédigé sur du papier portant le nom de l'entreprise qu'il dirige, Africa Air Rescue. Ce billet montre que les deux hommes semblent assez proches pour s'appeler par leurs prénoms respectifs, et surtout que le sujet dont traite le courrier

64. Le périmètre du bassin-versant (3 500 km²) s'étend sur une superficie plus de dix fois plus étendue que celle du périmètre Ramsar (300 km²). Voir figure 1.

65. Discours du *chairman* le 6 mars 1996, en présence de Dr Western (*KWS Director*), dans : Dossier « 1995-1996 », Archives LNROA/LNRA.

66. La liste des sites Ramsar établie répertorie les zones humides d'importance mondiale (au nombre de 2 294 en 2020). Il s'agit de « la seule convention internationale d'importance dédiée à la protection d'un type d'écosystème particulier » (Depraz 2008, 170).

67. Richard Leakey, fils des paléontologues Mary et Louis Leakey (aux côtés duquel la mère d'Andrew Cole a travaillé), est lui aussi un paléontologue reconnu, à l'origine d'importantes découvertes dans sa discipline. Après avoir dirigé le National Museum de 1968 à 1989, il est nommé à la tête du Wildlife Conservation and Management en 1989, qui deviendra le Kenya Wildlife Service l'année suivante (Encyclopaedia Britannica s. d. ; Thomas s. d.).

68. Lettre du *chairman* au directeur de la Kenya Wildlife Service avec l'indication « *For the personal attention of Dr. Richard Leakey* », le 29 mars 1993. Objet : « Lake Naivasha – A possible Ramsar Site », dans : Dossier « 1985-1995 », Archives LNROA/LNRA. <https://doi.org/10.34847/nkl.ebe4l0rd>. Reproduit dans cet article.

a déjà fait l'objet d'une discussion directe par téléphone. Bénéficier d'un contact direct avec un personnage aussi haut placé est indéniablement un atout pour faire avancer les ambitions de l'association. Celles-ci se verront satisfaites puisque la LNROA est désignée comme la « *principal management authority* » pour le site Ramsar, en association avec des ONG et les autorités locales pour la mise en œuvre d'un plan de gestion.

Reprenant la terminologie développée par la convention Ramsar dès 1987, l'association met en avant le concept d'« usage rationnel » (« *wise use* ») dans le plan de gestion qu'elle développe :

« *The prime objective of the Management Plan is to manage existing human activities in the Lake ecosystem through voluntarily adopted sustainable wise use principles to ensure its conservation.* »⁶⁹

Ce concept, inspiré du conservationniste américain G. Pinchot, correspond « à une valorisation des fonctions économiques et sociales des zones humides » (Depraz 2008, 171), mais une valorisation modérée afin de protéger les ressources. Dans cette veine, le plan de gestion développé par la LNRA vise à ralentir le développement accéléré de la zone pendant la décennie précédente⁷⁰ en proposant différentes mesures comme le renforcement du contrôle sur les prélèvements d'eau dans le lac, la restauration de la forêt de papyrus et sa protection, la restriction des constructions permanentes sur la terre riveraine ou la mise en œuvre d'activités de sensibilisation (« *awareness programmes* ») sur la conservation⁷¹.

L'association se positionne comme représentante des « intérêts » de l'ensemble des riverains du lac, et non pas seulement des propriétaires. Le *chairman* insiste sur ce point auprès de Richard Leakey : « *We do represent the interests of **all** those who have any legitimate access to Riparian land* » (voir Figure 7). Dans les années qui suivent, dans le cadre de l'obtention de l'inscription du lac Naivasha au titre de la convention Ramsar (en avril 1995⁷²), puis pour appuyer la mise en œuvre d'un plan de gestion menée par l'association, le travail de l'association est opportunément présenté comme s'inscrivant dans le cadre de la gestion dite communautaire (« *community-based* »), un type de gestion de plus en plus promu à l'échelle internationale à partir des années 1990 pour donner plus de place aux populations locales dans la prise de décision concernant les espaces protégés (Blaikie 2006 ; Karsenty 2008).

D'autres soutiens extérieurs sont recherchés. Alors que la première phase d'élaboration du plan de gestion a été permise par les dons des membres de

69. Discours du *chairman* le 6 mars 1996, en présence de Dr Western [KWS Director], p. 6, dans : Dossier « 1995-1996 », Archives LNROA/LNRA.

70. *Ibid.*

71. *Ibid.*

72. Il s'agissait alors de la deuxième zone humide du pays à être classée au titre de la Convention Ramsar après le lac Nakuru. Aujourd'hui le Kenya compte six sites Ramsar dont cinq lacs de la vallée du Rift (Baringo, Bogoria et Elmenteita, en plus de Naivasha et Nakuru). En 2012, le delta du Tana a été classé sixième site Ramsar du pays (voir Duvail, Hamerlynck et Paul, 2013 sur les enjeux de cette patrimonialisation).

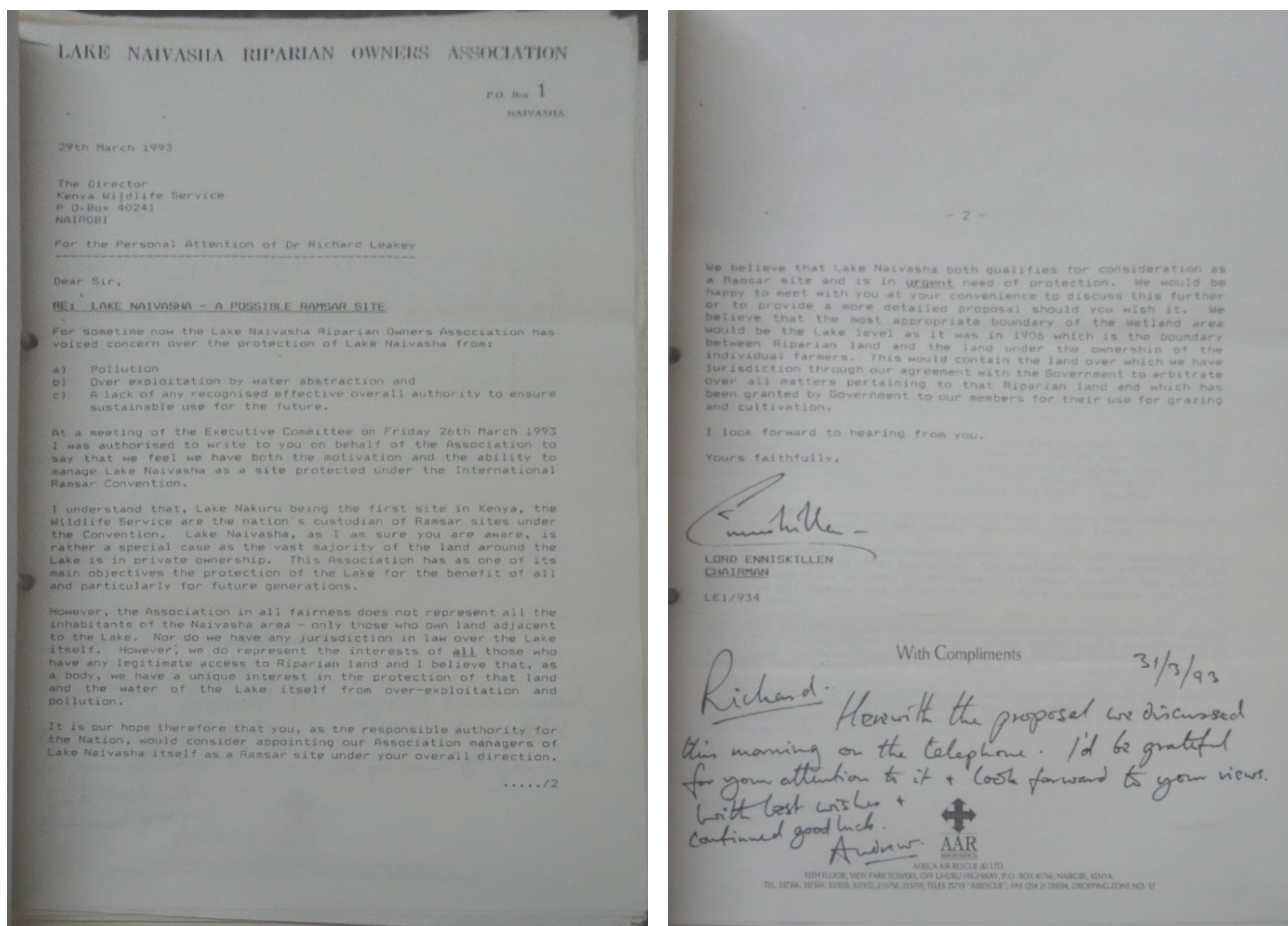


Figure 7 : Photographies du courrier adressé au directeur du Kenya Wildlife Service, Dr Richard Leakey, par le chairman de l'association de riverains du lac Naivasha le 29 mars 1993

Un document manuscrit daté du 31 mars 1993 a été ajouté au courrier officiel.

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.ebe4l0rd>.

Transcription

LAKE NAIVASHA RIPARIAN OWNERS ASSOCIATION

P.O. Box 1

Naivasha

29th March 1993

The Director

Kenya Wildlife Service

P.O. Box 40241

NAIROBI

For the Personal Attention of Dr Richard Leakey

Dear Sir,

RE: LAKE NAIVASHA – A POSSIBLE RAMSAR SITE

For sometime now the Lake Naivasha Riparian Owners Association has voiced concern over the protection of Lake Naivasha from:

- a) Pollution
- b) Over exploitation by water abstraction and
- c) A lack of any recognised effective overall authority to ensure sustainable use for the future.

At a meeting of the Executive Committee on Friday 26th March 1993 I was authorised to write to you on behalf of the Association to say that we feel we have both the motivation and the ability to manage Lake Naivasha as a site protected under the International Ramsar Convention.

I understand that, Lake Nakuru being the first site in Kenya, the Wildlife Service are the nation's custodian of Ramsar sites under the Convention. Lake Naivasha, as I am sure you are aware, is rather a special case as the vast majority of the land around the Lake is in private ownership. This Association has as one of its main objectives the protection of the Lake for the benefit of all and particularly for future generations.

However, the Association in all fairness does not represent all the inhabitants of the Naivasha area – only those who own land adjacent to the Lake. Nor do we have any jurisdiction in law over the Lake itself. However, we do represent the interests of those who have any legitimate access to Riparian land and I believe that, as a body, we have a unique interest in the protection of that land and the water of the Lake itself from over-exploitation and pollution.

It is our hope therefore that you, as the responsible authority for the Nation, would consider appointing our Association managers of Lake Naivasha itself as a Ramsar site under your overall direction.

We believe that Lake Naivasha both qualifies for consideration as a Ramsar site and is in urgent need of protection. We would be happy to meet with you at your convenience to discuss this further or to provide a more detailed proposal should you wish it. We believe that the most appropriate boundary of the Wetland area would be the Lake level as it was in 1906 which is the boundary between Riparian land and the land under the ownership of the individual farmers. This would contain the land over which we have jurisdiction through our agreement with the Government to arbitrate over all matters pertaining to that Riparian land and which has been granted by Government to our members for their use for grazing and cultivation.

I look forward to hearing from you.

Yours faithfully,

LORD ENNISKILLEN
CHAIRMAN
LEI/934
With Compliments

[Manuscript]

Richard.

31/3/93

Herewith the proposal we discussed this morning on the telephone. I'd be grateful for your attention to it. Look forward to your views.

With best wishes.

Continued good luck.

Andrew.

l'association⁷³, la recherche d'autres sources de financement pour sa mise en œuvre est poursuivie dans les années qui suivent. En 1996, le *chairman* Andrew Cole profite de la possibilité qui lui est offerte en tant que Lord d'intervenir à la chambre haute du Parlement britannique (House of Lords). Il y fait une intervention axée sur Naivasha – quitte à forcer les liens avec la question à l'ordre du jour portant sur l'avenir des jeunes générations – et sollicite un soutien financier. Après avoir présenté la région de Naivasha et insisté sur le fait que beaucoup des fleurs distribuées et achetées au Royaume-Uni y sont produites, il expose les objectifs du plan de gestion élaboré par l'association :

« We have drawn up and are implementing a management plan for the sustainable wise use of the Lake's resources, and to promote the existing multisectoral uses without damaging the lake. We initiated action to declare Lake Naivasha Kenya's second Ramsar site in 1995 – giving it worldwide recognition as a wetland of international importance. (...) Our success to date, which is probably a unique initiative throughout the world, has been achieved by voluntary work and consensus building at community level with support from the World Conservation Union – IUCN, the U.K. ODA [Official Development Assistance] and Leicester University researchers among others. The result has been a pilot scheme of a sufficient quality to attract Kenya Government and International support and by example has encouraged other initiatives (...). »⁷⁴

L'ambition déçue du plan de gestion porté par la LNRA

Entre 1993 et le milieu des années 2000, l'association concentre ses efforts sur la mise en place du plan de gestion. Malgré l'obtention du prix de l'organisation non gouvernementale la plus engagée en faveur de l'utilisation rationnelle des zones humides en 1999 de la part de l'organisation Ramsar, les ambitions de l'association sont largement déçues. Les blocages viennent principalement des acteurs du secteur horticole, pourtant membres pour beaucoup de l'association. Ils sont soutenus dans leur opposition à l'exécution du plan de gestion par des institutions centrales.

En juillet 1995, alors que l'association s'apprête à faire voter par ses membres la version du plan de gestion préparée, la réunion est annulée sur ordre du gouvernement. Plusieurs fermes de fleurs s'opposent en effet au plan de gestion : une rencontre est alors organisée entre l'association et plusieurs grandes fermes (Sulmac, Homegrown et Oserian). Les horticulteurs y expriment leurs inquiétudes face au plan de gestion, dont ils craignent d'être les principaux bailleurs :

« The Horticulturalists have to pump, pipe, treat, and re-protect the water going back into the lake, which means that their water costs are already high and to then pay for the water would increase costs which would be unacceptable.

The plan will need some form of regular revenue to maintain it. (...) There must be a degree of fairness so that we do not just rely on a few for donations. »⁷⁵

73. Discours du chairman le 6 mars 1996, en présence du D^r Western (KWS Director), dans : Dossier « 1995-1996 », Archives LNROA/LNRA.

74. Copie du discours du *chairman* à la Chambre des Lords (Royaume-Uni) le 27 novembre 1996, dans : Dossier « 1995-1996 », Archives LNROA/LNRA.

75. Compte rendu de la réunion entre *Naivasha Horticulturalists* et LNRA à Brooke Bond H.Q. (Norfolk Towers, Kijabe Street) le 21 juillet 1995, dans : Dossier « 1985-1995 », Archives LNROA/LNRA.

Les dissensions entre les acteurs du secteur horticole et l'association de riverains sont relayées dans plusieurs articles de presse entre juillet et septembre 1995. Sur les sept articles conservés dans les archives de l'association et parus dans divers titres de presse nationaux (*Daily Nation*, *The People*, *Kenya Times*), la plupart soulignent que le plan de gestion pourrait représenter un frein aux activités horticoles et entraîner leur délocalisation. Dans la même veine et à la même période, le *managing director* de l'Horticultural Crops Development Authority (HCDA), organisme parapublic fondé en 1967, met en garde sur la fuite d'investisseurs potentiels suite à l'adoption du plan, alors que l'industrie horticole apporte beaucoup de travail, environ 40 000 emplois à l'époque dans la région de Naivasha⁷⁶. Le projet de l'association fait donc l'objet de fortes pressions. L'opposition du milieu horticole atteint son paroxysme avec le départ de l'association en 1995 de l'une des plus grandes fermes de fleurs de la région, Homegrown. Ce départ est qualifié de « *significant event* » dans les archives – premier de ce type dans l'histoire de l'association. Dans les mois qui suivent, un terrain d'entente entre conservationnistes et acteurs industriels est trouvé. En 1997, un groupe de lobbying de l'industrie, le Lake Naivasha Growers Group (LNGG), est mis en place. Il a pour première tâche de créer un « code de conduite » pour l'utilisation de l'eau du lac.

Le plan de gestion de la LNRA finalisé en 1995 finit par acquérir un statut légal en octobre 2004⁷⁷. Il ne sera pourtant jamais mis en œuvre, une attaque en justice ayant été portée contre le document en 2005. De report en report d'audience, l'action judiciaire s'étire sur plusieurs années et bloque la mise en œuvre du plan. Cet échec motive la démission en 2007 de celui qui en avait été l'une des principales chevilles ouvrières, le *chairman* Andrew Cole. L'échec de ce plan de gestion constitue un premier coup d'arrêt considérable aux ambitions de l'association de s'ériger comme l'entité conservationniste coordinatrice des actions à l'échelle du bassin-versant. Les projets environnementaux qui seront montés par la suite dans la zone prendront en compte ce nouvel impératif mis en lumière par les difficultés rencontrées par la LNRA, soit l'adhésion du secteur horticole aux mesures conservationnistes mises en œuvre.

À partir des années 2000, une inflation du nombre de projets environnementaux et des acteurs dans le secteur conservationniste s'observe localement. Celle-ci entraîne une évolution des stratégies de la LNRA. Ainsi, en 2009, l'association s'allie au LNGG pour créer une nouvelle institution locale (« *a new umbrella body called Lake Naivasha Conservation Forum*⁷⁸ ») dont l'objectif affiché est d'éviter le dédoublement (« *duplication* ») des activités menées par ces deux organisations. En 2009, la LNRA signe également un *Memorandum of Understanding* avec le WWF⁷⁹,

76. Document tamponné de la mention « *confidential* » (et que je n'ai donc pas photographié ou indexé), dans : Dossier « 1995-1996 », Archives LNROA/LNRA.

77. Via *Legal Notice No. 108* et *Legal Supplement No. 39* (RoK 2012).

78. Compte rendu de la réunion du comité exécutif, Higgins' Boardroom, le 23 janvier 2009, dans : Dossier « 2006-2009 », Archives LNROA/LNRA.

79. *Ibid.*

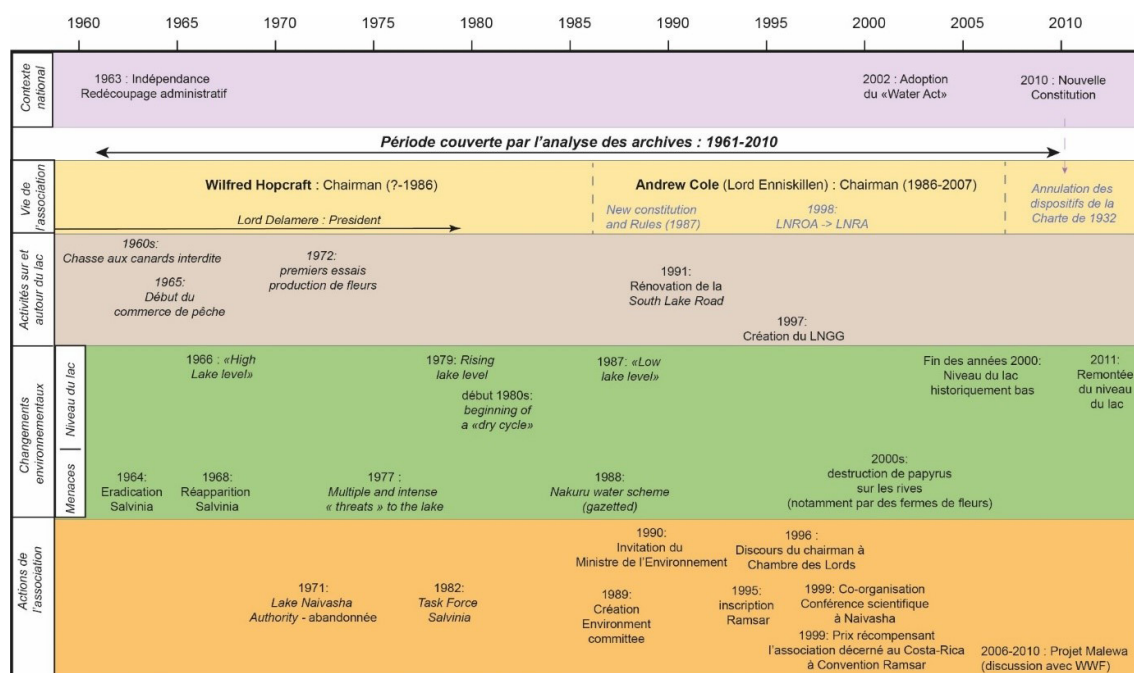


Figure 8 : Frise chronologique : la LNR(O)A des années 1960 au début des années 2010

Réalisation : G. Rouillé-Kielo.

organisation de plus en plus souvent évoquée à partir du milieu des années 2000 dans les documents d'archives. Face à la densification du nombre d'acteurs dans la sphère conservationniste, l'association cherche à s'affirmer comme *leader* local :

« *We need to rescue our Lake Naivasha Management Plan and get it back on track as it is all-encompassing. Action is being taken at high levels to try and get things moving so that the Plan can be resuscitated.*

We now need to look at Watershed as a whole and coordinate all management plans. (...) Unfortunately all organisations want to be seen as the lead agency in saving Lake Naivasha. »⁸⁰

L'association ne parvient finalement pas à retrouver le leadership souhaité. La création d'autres associations locales, en particulier l'avènement de « *Water Resource Users Associations* » encouragées et encadrées à l'échelle nationale, conduit à l'arrivée d'autres acteurs locaux pouvant incarner l'ambition de représentativité de la « communauté locale » dans les projets environnementaux qui sont davantage ciblés par les bailleurs (Rouillé-Kielo 2019b). La LNRA a désormais un statut avant tout d'observateur des dynamiques écologiques locales et continue à travailler étroitement avec les équipes scientifiques étudiant la zone.

80. Commentaires formulés lors d'une réunion de comité de l'association à propos du projet de rédaction d'un nouveau plan de gestion (« Lake Naivasha Integrated Watershed Conservation Management Plan ») qui a été confié à la LNRA et qui est financé par le gouvernement canadien à hauteur de 2,8 millions de shillings kényans (environ 25 000 euros). Compte rendu de la réunion de comité le 25 mars 2010, dans : Dossier « 2006-2009 », Archives LNROA/LNRA.

Conclusion

Les archives de la LNRA mettent au jour un pan important de l'histoire socioécologique de la région de Naivasha. Elles permettent de ne pas se focaliser uniquement sur les processus naturels décrits par des écologues, dont le discours sur la dégradation écologique du lac Naivasha a été largement diffusé à l'échelle internationale. Il s'agit néanmoins d'une histoire bornée à la vision d'une élite socio-économique, majoritairement d'origine européenne, qui appréhende avec réticence la densification démographique et les modifications paysagères de la zone. Cette élite participe au même titre que certains scientifiques (à l'instar de David Harper, cité en introduction de cet article) (Kuiper 2019 ; Rouillé-Kielo 2020), à construire une vision naturalisante et idéalisée du passé du lac Naivasha et de ses rives, comme espace de nature exceptionnel menacé (un Eden perdu). L'étude des archives de la LNRA donne à voir la métamorphose progressive d'une association locale de propriétaires en une organisation conservationniste reconnue à l'échelle internationale. Pendant longtemps concentrée sur l'arbitrage de conflits fonciers sur l'espace riverain du lac, l'action de l'association s'élargit progressivement, à la fois d'un point de vue thématique en incluant les problématiques environnementales et d'un point de vue spatial en gagnant l'échelle du bassin-versant du lac. Au cours de la période étudiée, entre les années 1960 et 2010, les riverains se font progressivement les porte-voix d'un lac présenté comme en danger du fait d'une dégradation écologique rapide. L'extension spatiale de la plante invasive *Salvinia* constitue un premier motif fédérateur pour la mise en visibilité de cette dégradation et pour la mobilisation visant son éradication. Les membres de l'association s'adjoignent le soutien de scientifiques et d'experts, lesquels participent à leur tour à la publicisation des changements environnementaux observés à Naivasha au-delà des frontières de la région, voire du pays. La plupart des riverains du lac, qu'ils aient hérité de propriétés créées à l'époque coloniale ou bien qu'ils soient arrivés plus tardivement (notamment dans le cadre du développement de l'industrie horticole), bénéficient en effet d'un double ancrage géographique, au Kenya et en Europe. Les membres de l'association peuvent ainsi s'appuyer sur celui-ci pour chercher des soutiens extérieurs à l'échelon national ou international afin de faire aboutir leur action conservationniste. Toutefois, malgré leurs connexions politiques et la reconnaissance gagnée grâce à l'inscription au titre de la convention Ramsar de la zone humide de Naivasha, l'élite locale que forment les membres de l'association ne fait pas le poids face aux intérêts économiques très forts qui se font jour à partir des années 1990 à la faveur du développement rapide de l'industrie horticole dans la zone.

L'évolution de l'action de l'association qui s'opère au cours de la période postcoloniale, alors que les privilèges dont jouissait l'ancienne élite coloniale sont remis en question par des responsables politiques, interroge. L'investissement du champ conservationniste par les propriétaires riverains sert en effet leurs intérêts territoriaux en réactivant – sur des fondements écologiques cette fois – la légitimité d'un contrôle exercé sur l'espace riverain hérité de l'époque coloniale.

Les propriétaires se revendiquent comme les gardiens d'un lac dont ils peuvent et veulent assurer financièrement la protection. Mais les aménités environnementales que souhaitent protéger les membres les plus actifs correspondent à une vision spécifique de l'espace lacustre et de son état jugé idéal : celle d'un espace peu dense et peu soumis aux changements. Ils participent ainsi à construire un récit environnemental dépeignant le lac et sa zone riveraine comme un « paradis perdu » sous l'effet de la recomposition sociospatiale de Naivasha (Calas 2013). Ce récit, également véhiculé par des scientifiques (Rouillé-Kielo 2020), se heurte néanmoins à certaines réalités historiques (Kuiper 2019) et aux évolutions en cours de la zone qui devraient encore s'intensifier dans les années à venir avec la création d'un parc industriel à Naivasha⁸¹.

Les sources archivistiques de l'association LNROA/LNRA

Les archives de l'association de riverains du lac Naivasha, la Lake Naivasha Riparian Association (<https://lnra.or.ke/>), constitue la source exploitée pour cet article. Fondée à l'époque coloniale, cette association initialement appelée la Lake Naivasha Riparian Owners Association (LNROA) était formée des propriétaires riverains du lac ; elle s'ouvre à l'ensemble des riverains à partir des années 1980. Visités en 2016, les bureaux de l'association conservent dans une bibliothèque de nombreux documents (ouvrages, articles scientifiques imprimés et rapports) liés au lac Naivasha et plus généralement à l'hydrologie et l'écologie des écosystèmes lacustres. Cette bibliothèque est ouverte aux visiteurs extérieurs pour consultation (parmi eux, des étudiant-es et chercheur-e-s s'intéressant à la zone). Y sont également conservés et classés, par année, les comptes rendus des réunions de l'association, la correspondance des membres du bureau (président, secrétaire) et d'autres documents représentant un intérêt pour l'association (coupures de presse, rapports d'employés de l'association). La présence de cette bibliothèque et des archives de l'association dans les bureaux de celle-ci n'est pas publicisée (elle n'est par exemple pas mentionnée sur le site internet de l'association – qui n'a pas été mis à jour depuis 2017). Les dossiers consultés contiennent des documents papier classés (dans l'ensemble) par ordre chronologique. La consultation et la prise de photographies des documents ont été négociées avec une grande facilité auprès du *manager* de l'association (cette personne est nommée « *science officer* » dans l'ouvrage de Gerda Kuiper de 2019). Elle n'a néanmoins fait l'objet d'aucune demande ou autorisation « officielle » sous la forme d'un consentement écrit. Aucune restriction d'usage ni compensation financière n'a été demandée de sa part (contrairement, par exemple aux us observés aux Archives nationales de Nairobi où la prise de photographies est monétisée). Certains documents portant la mention « *confidential* » n'ont pas été photographiés par choix de la chercheuse. Ils ont néanmoins été lus et pris en notes.

La période consultée s'étend du début des années 1960 aux années 2010. Le choix de cette période est lié à l'exploitation initiale de la source en vue de la croiser

81. Voir par exemple Akinyi, Were et Ng'an'a (2019).

avec un autre corpus de documents (les articles scientifiques produits sur la zone sur la même période) dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie (Rouillé-Kielo 2020). Il s'agissait de confronter les observations des scientifiques et celles des riverains à propos des évolutions environnementales du lac. Les archives de l'association permettent de saisir un éventail de thématiques plus larges que le seul enjeu environnemental puisqu'il est question des différents changements (administratifs, économiques...) qui affectent la zone. Cette source témoigne donc du regard posé par les membres de l'association sur un demi-siècle d'évolutions dans la région, de la transition post-indépendance aux années 2010. Elle pourrait donc être utilisée à d'autres fins que celles visées ici portant sur les enjeux environnementaux.

Liste des sources

Dossiers :

- « Minutes 1961-1992 »
- « 1985-1995 »
- « 1995-1996 »
- « 1996-1998 »
- « 1998-1999 »
- « 1999-2000 »
- « 2000-2001 »
- « 2003-2005 »
- « 2006-2009 »

Références bibliographiques

- Akinyi, Yvonne, Shamsa Were, et Joseph Ng'ang'a. 2019. « Naivasha Industrial Park Construction Set To Attract Foreign Investors ». *Kenya News Agency*, 11 décembre 2019. <https://www.kenyanews.go.ke/naivasha-industrial-park-construction-set-to-attract-foreign-investors/> [archive].
- Arnauld de Sartre, Xavier, Monica Castro, Simon Dufour, et Johan Oszwald, éd. 2014. *Political ecology des services écosystémiques*. Bruxelles : Peter Lang.
- Benoît, Léa. 2019. « Les roses kényanes dans un marché global ». *Mambo!* XVI (8). <https://mambo.hypotheses.org/1740>.
- Benoît, Léa, Bernard Calas, Sylvain Rcaud, Olivier Ballesta, et Lucie Drevet-Demette. 2017. « Roses d'Afrique, roses du monde ». *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/afrique-dynamiques-regionales/articles-scientifiques/roses-afrique-mondialisation> [archive].
- Blaikie, Piers. 2006. « Is Small Really Beautiful? Community-based Natural Resource Management in Malawi and Botswana ». *World Development* 34 (11): 1942-1957. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2005.11.023>.
- Blanc, Guillaume. 2020. *L'invention du colonialisme vert : Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*. Paris : Flammarion.
- Bouleau, Gabrielle. 2019. *Politisation des enjeux écologiques. De la forme au motif environnemental*. Interdisciplinarité, sciences et humanités. Londres : ISTE Éditions.
- Brockington, Dan, et Katherine Scholfield. 2010. « The Work of Conservation Organisations in sub-Saharan Africa ». *The Journal of Modern African Studies* 48 (1) : 1-33. <https://doi.org/10.1017/S0022278X09990206>.

- Calas, Bernard. 2013. « Mondialisation, Clusterisation et recyclage colonial. Naivasha, laboratoire d'une Afrique émergente ». *EchoGéo*, n° 26. <https://doi.org/10.4000/echogeo.13586>.
- Chartier, Denis. 2002. « Le rôle de Greenpeace et du WWF dans la résolution des problèmes environnementaux : quel espace politique pour quelles ONG ? » Thèse de doctorat en géographie. Orléans : Université d'Orléans.
- Charvolin, Florian. 2013. « Ollitrault (Sylvie), Militer pour la planète, sociologie des écologistes, Rennes, PUR, 2008, 226 pages ; Waldvogel (Carole), Imposer l'environnement. Le travail révélateur des associations alsaciennes (1965-2005), Strasbourg, PUS, 2011, 256 pages ; Maresca (Bruno), Le Démézet (Maurice), La protection de la nature en Bretagne : la SEPNE (1953-2003), Rennes, PUR, 2012, 239 pages. » *Politix* n° 101 : 254-257. <https://doi.org/10.3917/pox.101.0254>.
- Deluzarche, Céline. 2020. « Rose : comment acheter des fleurs écologiques ? » *Futura Science*, 14 février 2020. <https://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/eco-consommation-rose-acheter-fleurs-ecologiques-4161/> [archive].
- Depraz, Samuel. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris: Armand Colin.
- Depraz, Samuel. 2013. « Notion à la une : protéger, préserver ou conserver la nature ? » *Géoconfluences*, 25 avril 2013. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature> [archive].
- Di Matteo, Francesca. 2019. « Decolonizing Property in Kenya? Tracing Policy Processes of Kenyan Contemporary Land Reform (1990s-2016): A Study of the Politicization of Decision-making in Historical Perspective ». Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie. Marseille : EHESS Marseille.
- Duvail, Stéphanie, Olivier Hamerlynck, et Jean-Luc Paul. 2013. « Une zone humide partagée, un territoire disputé : les enjeux de la mise en patrimoine du delta du Tana au Kenya ». *Journal international des géosciences et de l'environnement*, n° 32 : 147-65.
- Encyclopaedia Britannica, éd. s. d. « Richard Leakey ». In *Encyclopædia Britannica*.
- Fautras, Mathilde, Margaux Maclaure, David Blanchon, et Bernard Calas. 2013. « Objets transactionnels, environnement, territorialisations et développement en post-colonie : les poissons et les roses du lac Naivasha au Kenya ». In *Dynamiques rurales dans les pays du Sud. L'enjeu territorial*, édité par Bernard Charlery de la Masselière, Bénédicte Thibaud, et Virginie Duvat, 271-284. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Forsyth, Tim. 2003. *Critical Political Ecology. The Politics of Environmental Science*. Londres : Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203017562> [archive].
- Garric, Audrey. 2011. « Nos roses de la Saint-Valentin assèchent un lac au Kenya ». *Le Monde*, 14 février 2011. https://www.lemonde.fr/planete/article/2011/02/14/nos-roses-de-la-saint-valentin-assechent-un-lac-au-kenya_5981965_3244.html [archive].
- Garric, Audrey. 2015. « Au Kenya, les épineuses roses de la Saint-Valentin ». *Le Monde*, 10 février 2015. https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/02/13/au-kenya-les-epineuses-roses-de-la-saint-valentin_4575835_3244.html [archive].
- Gaudet, J.J. 1977. « Natural Drawdown on Lake Naivasha, Kenya, and the Formation of Papyrus Swamps ». *Aquatic Botany* 3 (C): 1-47. [https://doi.org/10.1016/0304-3770\(77\)90002-X](https://doi.org/10.1016/0304-3770(77)90002-X).
- Hughes, Lotte. 2006. *Moving the Maasai: A Colonial Misadventure*. St Antony's Series. Basingstoke : Palgrave Macmillan. <https://doi.org/10.1057/9780230246638>.

- Kamau Muthoni, Francis. 2014. « Biodiversity in Fragmented Key Resource Areas: Persistence of Plant Diversity and Productivity in an Intensely Grazed Key Resource Area ». PhD Dissertation. Enschede : University of Twente.
<https://doi.org/10.3990/1.9789036537742>.
- Kariuki, David. 1977. « Will the Pumps Run Dry on Naivasha? ». *Daily Nation*, 18 février 1977.
- Karsenty, Alain. 2008. « Des “communautés locales” problématiques ». In *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, édité par Philippe Méral, Christian Castellanet, et Renaud Lapeyre, 277-87. Paris : GRET-Karthala.
- Kuiper, G., et A. Gemählich. 2017. « Sustainability and Depoliticisation: Certifications in the Cut-flower Industry at Lake Naivasha, Kenya ». *Africa Spectrum* 52 (3) : 31-53. <https://doi.org/10.1177%2F000203971705200302>.
- Kuiper, Gerda. 2019. *Agro-Industrial Labour in Kenya: Cut Flower Farms and Migrant Workers' Settlements*. Cham : Palgrave Macmillan.
<https://doi.org/10.1007/978-3-030-18046-1>.
- Larsen, Peter Bille, et Dan Brockington, éd. 2018. *The Anthropology of Conservation NGOs. Rethinking the Boundaries*. Cham : Palgrave Macmillan.
<https://doi.org/10.1007/978-3-319-60579-1>.
- Marage, George. 2019. « Nakuru County to Resolve Lake Corridor Dispute ». *The Star*, 21 octobre 2019. <https://www.the-star.co.ke/counties/rift-valley/2019-10-21-nakuru-county-to-resolve-lake-corridor-dispute/> [archive].
- Mbaria, John, et Mordecai Ogada. 2016. *The Big Conservation Lie: The Untold Story of Wildlife Conservation in Kenya*. Auburn (WA) : Lens & Pens Publishing.
- McIntosh, Janet. 2017. « Land, Belonging and Structural Oblivion among Contemporary White Kenyans ». *Africa: The Journal of the International African Institute* 87 (4): 662-681. <https://doi.org/10.1017/S0001972017000304>.
- Médard, Claire. 1999. « Territoires de l'ethnicité : Encadrement, revendications et conflits territoriaux au Kenya ». Thèse de doctorat en géographie. Paris : Université Paris I. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01265014>.
- Mettoux, Anne-Paule. 2004. « Associations et changement social. Le cas d'“Eau et rivières de Bretagne”, association de défense de l'environnement ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 11 (janvier).
<https://doi.org/10.4000/strates.445>.
- Morrison, Edward. 2013. « Ecological Restoration of Papyrus Wetlands at Lake Naivasha, Kenya: Social and Ecological Considerations ». PhD Dissertation. Leicester : University of Leicester. <https://hdl.handle.net/2381/28183>.
- Morrison, Ed H.J., Caroline Upton, Nic Pacini, Ken Odhiambo-K'Oyoo, et David M. Harper. 2013. « Public Perceptions of Papyrus: Community Appraisal of Wetland Ecosystem Services at Lake Naivasha, Kenya ». *Ecohydrology and Hydrobiology* 13 (2): 135-147. <https://doi.org/10.1016/j.ecohyd.2013.03.008>.
- Ogada, J.O., G.O. Krhoda, Der Veen Van, M. Marani, et Oel van. 2017. « Managing Resources through Stakeholder Networks: Collaborative Water Governance for Lake Naivasha Basin, Kenya ». *Water International* 42 (3): 271-290.
<https://doi.org/10.1080/02508060.2017.1292076>.
- Rodary, Estienne, et Christian Castellanet. 2003. « L'avenir de la conservation: du libéralisme local aux régulations transcalaires ». In *Conservation de la nature et développement : L'intégration impossible ?*, édité par Estienne Rodary, Christian Castellanet, et Georges Rossi, 285-302. Paris : Karthala.

- RoK. 2012. « Lake Naivasha Basin Integrated Management Plan: 2012-2022 [Draft] ». Nairobi: Republic of Kenya. <https://rmportal.net/library/content/draft-lake-naivasha-basin-integrated-management-plan-2012-2022/view> [archive].
- Rouillé-Kielo, Gaële. 2019a. « Distributing Responsibilities in an Agricultural Ecosystem. Insights from the Lake Naivasha Water Basin in Kenya. » *Nature and Culture* 14 (3): 251-70. <https://doi.org/10.3167/nc.2019.140303>.
- Rouillé-Kielo, Gaële. 2019b. « La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Kenya, Une mise en œuvre inachevée et inégale sur le territoire national ». In *L'accès à l'eau en Afrique : vers de nouveaux paradigmes? Vulnérabilités, exclusions, résiliences et nouvelles solidarités*, édité par David Blanchon et Barbara Casciarri, 103-117. Espace et Justice. Nanterre : Presses de l'Université de Nanterre. <https://doi.org/10.4000/books.pupo.9450>.
- Rouillé-Kielo, Gaële. 2020. « Traduction du concept de Paiements pour Services Hydriques, politiques de l'eau et processus de territorialisation au Kenya ». Thèse de doctorat en géographie humaine. Nanterre : Université Paris-Nanterre.
- Rouillé, Gaële, David Blanchon, Bernard Calas, et Élise Temple-Boyer. 2015. « Environnement, écologisation du politique et territorialisations : les nouvelles politiques de l'eau (gire et pse) au Kenya ». *L'Espace géographique* 44, n° 2 : 131-146. <https://doi.org/10.3917/eg.442.0131>.
- Styles, Megan A. 2019. *Roses from Kenya: Labor, Environment, and the Global Trade in Cut Flowers*. Seattle : University of Washington Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvs32sj5>.
- Svarstad, Hanne, Tor A. Benjaminsen, et Ragnhild Overå. 2018. « Power Theories in Political Ecology ». *Journal of Political Ecology* 25 : 350-363. <https://doi.org/10.2458/v25i1.23044>.
- Thomas, Herbert. s. d. « Leakey (Les) ». In *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/les-leakey/> [archive].
- Timms, Jill, et David Bek. 2019. « Valentine's Day: Five Ways to Ensure your Flowers are Ethical ». *The Conversation*, 12 février 2019. <https://theconversation.com/valentines-day-five-ways-to-ensure-your-flowers-are-ethical-111557> [archive].
- WWF. 2012. « Shared Risk and Opportunity in Water Resources: Seeking a Sustainable Future for Lake Naivasha ». Gland : WWF. https://wwf.panda.org/wwf_news/?206039/Shared-risk-and-opportunity-in-water-resources [archive].